



*Suite aux inondations survenues au Texas*

## SM le Roi adresse un message de condoléances et de sympathie à M. Donald Trump

SM le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances et de sympathie au Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Donald Trump, suite aux inondations survenues au Texas. Dans ce message, SM le Roi souligne avoir appris avec une profonde tristesse la nouvelle des inondations soudaines survenues au Texas, qui ont fait malheureusement de nombreuses victimes. "Que les victimes de cette tragédie reposent en paix", écrit le Souverain. En cette douloureuse circonstance, SM le Roi adresse au Président Trump, ainsi qu'aux familles éplorées et au peuple américain, Ses sincères condoléances et l'expression de Sa profonde sympathie.

"Nos pensées et Nos prières vous accompagnent, ainsi que les personnes endeuillées", conclut le message du Souverain.

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 10555

Jeudi 10 Juillet 2025

La CAN féminine se tient bel et bien au Maroc  
*Comble de stupidité : La délégation algérienne s'escrime à vouloir effacer toute trace renvoyant au pays organisateur*

## Dommage que le ridicule ne tue point



*Le projet de décret de fixation des prix des médicaments n'a pas l'heur de plaire*  
Les pharmaciens sortent de leurs gonds



*Le projet de décret de fixation des prix des médicaments n'a pas l'heur de plaire*

# Les pharmaciens sortent de leurs gonds

Actualité



**L**e débat sur la fixation des prix des médicaments reprend de plus belle. Cette fois, c'est le regroupement des syndicats des pharmaciens du Maroc qui prend le devant en exprimant son rejet catégorique du nouveau projet de décret fixant les prix des médicaments dans le Royaume. Un projet élaboré par le ministère de la Santé et de la Protection sociale via un bureau d'études privé sans concertation, précise un communiqué dudit regroupement, avec les pharmaciens ou leurs représentants syndicaux.

## Exclusion

En effet, « les syndicats estiment que le décret a été préparé sans aucune approche participative, ignorant le principe d'équité et la réalité de la pratique sur le terrain dans les pharmacies marocaines, particulièrement dans le contexte de la fragilité économique qui caractérise une grande partie des pharmaciens », indique le communiqué.

Ce dernier souligne, par ailleurs, que « ce projet ministériel voit le jour alors que les pharmaciens espéraient une réponse concrète à leurs revendications légitimes, notamment après le large succès de la grève nationale du 13 avril, qui a mobilisé 99% de la profession ». Le communiqué indique également que, « malgré deux années de promesses de la part du ministère, aucune des mesures convenues — telles que l'indemnisation des actes de santé (vaccination, analyses, gardes, etc.) — n'a été concrétisée ». Selon les syndicats, « cette initiative gouvernementale répond avant tout à des intérêts politiques et élec-

toraux restreints, au détriment d'un secteur essentiel et des moyens de subsistance de milliers de familles marocaines ».

## Irréalisme

Le regroupement des syndicats dénonce aussi l'utilisation par le ministère d'une étude qu'il juge "irréaliste". « Les données révélées par le projet montrent que le principal problème d'épuisement des fonds d'assurance maladie ne concerne pas toutes les catégories de médicaments, mais se concentre exclusivement sur les catégories T3 et T4, qui regroupent environ 150 médicaments. La majorité de ces médicaments sont vendus dans des cliniques privées et quelques pharmacies privilégiées. En revanche, plus de 4.300 médicaments des catégories T1 et T2, disponibles dans toutes les pharmacies, ne représentent que 46% du total des remboursements d'assurance, et 80% de ces médicaments ont un prix inférieur à 100 dirhams », explique le communiqué qui met en garde contre une application « aveugle et non réfléchie » de réductions de prix sur l'ensemble des médicaments, qui risqueraient d'avoir des conséquences catastrophiques sur la santé financière des pharmacies. « Selon les estimations, cela pourrait entraîner la fermeture d'environ 80% d'entre elles, compromettant ainsi l'accès aux soins pour les citoyens dans de nombreuses régions du pays », souligne ledit communiqué.

Le regroupement des syndicats des pharmacies du Maroc tient le ministère de tutelle pour responsable des conséquences de cette situation, estimant que « l'adoption de ce décret de manière unila-

térale et sans consultation professionnelle approfondie ne fera qu'aggraver la crise et nuire profondément à la sécurité pharmaceutique nationale ».

## Débat

Pour Mohamed Chaoui, chercheur en politiques publiques, le débat sur la fixation des prix des médicaments s'inscrit dans un contexte de transformation profonde du système de santé marocain, marqué par des réformes structurelles ambitieuses, une augmentation significative du budget de la santé et la modernisation des infrastructures. « Le débat actuel sur la fixation des prix des médicaments au Maroc reflète des tensions profondes entre plusieurs objectifs essentiels qui guident la politique de santé publique et la régulation du secteur pharmaceutique. D'une part, l'Etat cherche à maîtriser les dépenses de santé, notamment en limitant le coût des médicaments pour les ménages et en contrôlant les dépenses publiques, dans un contexte d'élargissement de la couverture médicale universelle. Cette régulation économique vise également à soutenir la production locale afin de renforcer la souveraineté sanitaire, tout en préservant l'équilibre financier des pharmacies, souvent fragilisées par la concurrence et la pression sur leurs marges », explique-t-il. Et de poursuivre : « D'autre part, la protection sociale demeure une priorité majeure. Il s'agit de garantir un accès équitable aux traitements, en particulier pour les populations vulnérables et celles vivant dans les zones rurales. L'extension de l'assurance maladie accroît la demande en médicaments, ce qui nécessite une politique tarifaire adaptée pour éviter toute exclusion. Par ailleurs, la réduction de la charge finan-

cière pesant sur les familles constitue un enjeu crucial, dans un contexte où une part importante des dépenses de santé reste à leur charge ».

## Tension

Parallèlement, ajoute notre interlocuteur, « le maintien d'un secteur pharmaceutique performant est indispensable pour assurer la qualité et la sécurité des soins. Les acteurs du secteur doivent pouvoir investir dans la recherche, l'innovation et s'adapter aux nouvelles exigences sanitaires. De plus, la préservation du maillage territorial des pharmacies est essentielle, car leur fragilisation pourrait entraîner des déserts pharmaceutiques, notamment dans les régions moins favorisées ».

Pour notre source, le gouvernement marocain a certes engagé un vaste programme de réforme sanitaire, avec une augmentation significative du budget dédié à la santé, passant de 19,7 milliards de dirhams en 2021 à 32,6 milliards en 2025, afin d'améliorer les infrastructures, renforcer les ressources humaines et étendre la couverture médicale à l'ensemble de la population. Cependant, nuance-t-elle, « malgré ces avancées, le secteur de la santé reste confronté à des tensions économiques et sociales, notamment liées aux coûts des médicaments et à leur accessibilité ».

En conclusion, Mohamed Chaoui estime que « ce débat met en lumière la complexité des arbitrages à opérer pour concilier régulation économique, protection sociale et performance du secteur pharmaceutique, dans un contexte où la santé publique devient un enjeu central du développement national ».

Hassan Bentaleb

La CAN féminine se tient bel et bien au Maroc  
*Comble de stupidité : La délégation algérienne s'escrime à vouloir effacer toute trace renvoyant au pays organisateur*

# Dommmage que le ridicule ne tue point



Il fallait le voir pour y croire : du ruban adhésif sur les sièges d'un banc de touche, un cordon porte badge torsadé pour masquer le mot "Maroc 2024", des logos effacés en postproduction, une capitaine introuvable sur une photo officielle. Pris isolément, ces gestes, insignifiants, dérisoires, prêteraient à rire. Ensemble ils composent un tableau terriblement révélateur : celui d'une obsession maladive du voisin algérien et d'une Fédération algérienne de football (FAF) enfermée dans sa propre caricature, incapable de transcender le politique pour honorer le sport. Il faut le dire sans détour, l'Algérie n'est pas venue au Maroc pour participer à la Coupe d'Afrique des nations féminine : elle est venue masquer une réalité qui la hante — celle de l'échec face à la réussite tranquille de son voisin.

## Du ruban pour colmater un complexe

La scène la plus grotesque a été captée dans les coulisses d'une séance d'entraînement : des membres du staff algérien appliquant soigneusement du ruban adhésif sur les sièges du banc de touche, pas pour colmater un défaut technique, non. Mais pour cacher le logo de la Fédération Royale marocaine de football. Une opération méthodique, répétée, filmée, puis diffusée malgré elle sur les réseaux sociaux, où l'indignation a éclaté à l'échelle continentale. Que croyait-on dissimuler par ce ruban, noir comme l'obsession de ses instigateurs, sinon une vérité éclatante : celle d'une fédération qui redoute jusqu'au nom de son voisin, à tel point qu'elle en devient ridicule ? Cacher un logo n'efface pas une réalité. Cela ne fait que l'illustrer davantage. Et puis, on ne dissimule pas ce qu'on méprise. On dissimule ce qu'on redoute.

Face à ce repli pathologique, le contraste avec l'attitude marocaine est saisissant. Le Royaume, en organisateur exemplaire, a accueilli toutes les délégations avec le respect dû à la compétition, sans jamais céder à la tentation de la réciprocité mesquine. C'est dans cette dignité silencieuse que réside la force du Maroc : ne pas répondre à l'absurde par l'absurde, mais continuer à bâtir. A fédérer. A rayonner.

## Une censure aux airs de panique

Cette volonté obsessionnelle d'effacer toute trace du Maroc a pris d'autres formes tout aussi pathétiques. Même les réseaux sociaux n'ont pas été épargnés. La page Facebook officielle de la sélection féminine algérienne a bloqué l'accès aux utilisateurs situés sur le territoire marocain. Un geste puéril, technologiquement vain, puisque contournable en quelques secondes grâce à un VPN. Mais l'intention compte : empêcher les Marocains de commenter, de réagir, de témoigner. Empêcher les faits d'exister. Cette censure numérique — digne des régimes totalitaires et des dictatures les plus sclérosées plus que d'une fédération sportive — révèle une incapacité inquiétante à cohabiter avec l'autre, à admettre la réalité, même dans un espace aussi neutre et universel que le sport.

## Petites manies, grands malaises

Mais l'apogée de cette mascarade fut atteinte lorsque l'entraîneur algérien, lors d'une intervention devant les médias, a pris soin d'enrouler le cordon de son badge officiel afin de masquer la mention «Maroc 2024». Un comportement absurde, révélateur d'un malaise profond, d'une volonté

compulsive d'effacer ce que l'on ne peut affronter. Là encore, le geste a été immortalisé, analysé et relayé sur les réseaux. Et ce que l'on a vu dépasse l'entendement : un homme censé donner l'exemple, représentant une nation entière, manipulant une lanterne comme un adolescent honteux de son école.

Est-ce là ce qu'est devenue l'Algérie officielle : une entité incapable de prononcer le mot «Maroc» sans convulser ? Cacher un nom, c'est le reconnaître plus fort. Dissimuler une réalité, c'est lui donner plus de poids. Et chaque tentative de censure se transforme, inévitablement, en coup de projecteur.

Alors à quoi riment ces gesticulations absurdes ? Que gagne-t-on à masquer un nom, un logo ? Rien. Strictement rien. Sinon une perte massive de crédibilité, une moquerie mondiale, et une image ternie pour longtemps. Car le Maroc, lui, avance. Il construit, organise, innove. Il est aujourd'hui l'un des rares pays du continent à pouvoir accueillir, sans sourcil, des compétitions d'envergure internationale. Et c'est précisément cela qui irrite Alger, désormais rongée par le complexe, minée par une jalousie devenue institutionnelle et incapable d'accepter que son voisin marocain brille là où elle s'enlise.

## Une guerre perdue d'avance

La dérive s'est prolongée jusque dans les médias publics. Lors de la retransmission de la conférence de presse du sélectionneur algérien, la télévision algérienne a tout simplement supprimé les logos "Maroc 2024" et "Royal Air Maroc" présents sur le fond visuel, en violation flagrante des règlements de la Confédération

africaine de football. Une manipulation délibérée, en contradiction totale avec les articles 47 et 48 des règlements de la CAF, qui imposent le respect strict de l'identité visuelle des compétitions. Le Maroc, en tant que pays hôte et partenaire logistique, mérite reconnaissance. Lui arracher ce droit relève non seulement du déni, mais de l'illégalité.

Ces agissements ont provoqué un tollé bien au-delà des frontières marocaines. Sur les réseaux sociaux, de nombreux internautes africains — journalistes, anciens joueurs, supporters — ont exprimé leur incrédulité. Certains se sont demandé, non sans ironie, comment la FAF — et au-delà, les autorités algériennes — qui panique à la vue d'un logo pourrait sérieusement se préparer à participer à la CAN masculine 2025, qui se déroulera elle aussi sur le sol marocain.

Mais au fond, que cherche-t-on à prouver avec ces comportements pathétiques ? Rien. Ils ne construisent rien. Ils ne défont rien. Ils détruisent, abîment, déshonorent. Le football, censé unir, devient un outil de fragmentation. Pire, ces actes renforcent précisément ce qu'ils cherchent à masquer : le rayonnement croissant du Maroc dans le sport continental, sa capacité organisationnelle, son ouverture. A force de nier, la télévision algérienne valide. A force de vouloir effacer, elle révèle, elle confirme, elle consacre.

## Le fair-play abandonné aux pieds de la Tour Hassan

L'affaire aurait pu s'arrêter là. Mais comme dans toute tragédie moderne, les protagonistes ont persévéré. L'absence de la capitaine algérienne lors de la photo protocolaire réunissant les capitaines de toutes les équipes participantes aux côtés du trophée de la CAN, devant la majestueuse Tour Hassan de Rabat, a été perçue comme une insulte collective. Non seulement au pays hôte, mais à l'ensemble des sélections africaines. Ce genre d'image est censé symboliser l'unité, la fraternité sportive et le respect mutuel. S'en absenter volontairement, c'est refuser cette unité. C'est dire, sans le dire, que la haine l'emporte sur le fair-play, et que la politique a pris en otage le football.

La question n'est plus : pourquoi l'Algérie agit ainsi ? Mais : combien de temps encore va-t-elle se ridiculiser sous les yeux du monde entier ? Le Maroc, lui, avance. Il bâtit des stades, tisse des partenariats, encadre des talents, organise des compétitions d'envergure. Voilà, hélas, où en sont deux visions du sport diamétralement opposées. L'une tournée vers l'avenir. L'autre prisonnière d'un discours passéiste et d'une obsession maladive.

Et si ce tournoi féminin, organisé avec succès au Maroc, aura au moins servi à une chose, c'est bien à révéler, sans artifice, l'étendue du désarroi algérien. Car en tentant d'effacer le Maroc, son nom, son image, sa réussite, les autorités algériennes n'ont fait que le graver plus profondément dans l'imaginaire africain. Voilà une énième victoire qu'elles nous auront offerte.

Mehdi Ouassat

# Baisse significative du taux de détention provisoire au Maroc



**C'**est une bonne nouvelle que vient d'annoncer le Ministère public. Il s'agit en effet d'une baisse significative du taux de détention provisoire au Maroc.

A la fin du mois de mai dernier, ce taux s'élevait à 30% de l'ensemble de la population carcérale, un niveau jamais atteint au cours des dernières années.

Il va sans dire que cette baisse du taux de détention provisoire aura un impact positif sur le système carcéral marocain, confronté ces dernières années à une surpopulation alarmante, la population carcérale ayant atteint 105.000 détenus en octobre 2024, un chiffre qui représente un nouveau record. Les établissements pénitentiaires du pays, au

nombre de 75 en 2023, ont une capacité totale de 64.000 lits, ce qui signifie que plus de 40.000 détenus sont en surnombre. Cette situation entraîne de toute évidence des conditions de détention précaires, avec, par exemple, des systèmes de rotation des couchages dans certaines prisons.

Les organisations des droits de l'Homme (l'OMDH, l'OMP...) n'ont cessé de dénoncer cette situation préoccupante, appelant, entre autres, à la réduction du taux de détention provisoire pour désengorger les établissements pénitentiaires.

Dans la foulée de cette évolution notable, Hicham Balaoui, Procureur général du Roi près la Cour de cassation et président du Ministère public, a adressé une nouvelle circulaire

aux procureurs généraux du Roi près les Cours d'appel et les tribunaux de Première instance, au sujet de la rationalisation de la détention préventive, soulignant que la coordination efficace entre les composantes des commissions locales et régionales créées conformément à la circulaire conjointe entre la présidence du Ministère public et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), en date du 1er juin 2023, relative au suivi de l'état de la détention préventive, a contribué de manière positive à l'amélioration des indicateurs de performance liés à la gestion des dossiers des détenus préventifs.

M. Balaoui a relevé que cette coordination a permis au Royaume "de réduire les taux de détention préventive à certaines périodes à

moins de 30% de la population carcérale totale, un niveau jamais atteint au cours des années précédentes".

La circulaire a également noté qu'une analyse minutieuse des statistiques des années précédentes a révélé, en revanche, une augmentation significative du nombre de détenus préventifs pendant les vacances estivales, outre les défis posés par les vacances judiciaires en matière de gestion des ressources humaines, rappelant que cela nécessite une mobilisation proactive et une coordination étroite avec la présidence du tribunal afin d'éviter toute accumulation potentielle de dossiers, tout en s'efforçant de les résoudre dans des délais raisonnables, assurant ainsi un équilibre entre les exigences de maintien de la sécurité et de l'ordre publics, d'une part, et de garantie de la liberté des individus, d'autre part.

Dans ce sens, il a appelé à poursuivre les efforts visant à rationaliser la détention préventive en inculquant une culture de recours à celle-ci, comme option exceptionnelle, et à une adhésion consciente et responsable pour la consécration de pratiques judiciaires qui préservent les acquis et renforcent la confiance dans le pouvoir judiciaire en tant que garant des droits et des libertés, conformément aux dispositions de la politique pénale.

De même, il a appelé à l'adoption d'alternatives légales et à l'activation de la justice réparatrice pour réduire l'incidence du recours à la détention préventive, tout en tenant toujours compte des dispositions des circulaires pertinentes précédentes émises par le Ministère public.

**T.M**

## La crise de l'eau à Oued Zem dénoncée par l'OMDH

**L**e bureau local de l'OMDH à Oued Zem a exprimé son profond mécontentement face à la situation alarmante vécue par les habitants de la ville. En effet, ces derniers subissent depuis plusieurs semaines des coupures répétées et non annoncées d'eau potable dans plusieurs quartiers, sans aucune mesure concrète pour remédier à cette crise.

Cette situation constitue une violation manifeste de l'article 31 de la Constitution marocaine, qui garantit à chaque citoyen le droit à l'eau. Elle contrevient également aux engagements internationaux ratifiés par le Maroc ainsi qu'aux Objectifs de développement durable 2030, notamment le sixième objectif visant à assurer un accès permanent et équitable à l'eau potable.

L'OMDH reconnaît que le pays traverse une période de «crise hydrique» aggravée par une demande croissante en eau. Toutefois, cette réalité ne doit pas exonérer les acteurs locaux de leur responsabilité. Les coupures d'eau surviennent en plein été, avec des températures élevées et le

retour des membres de la diaspora, ce qui accentue la vulnérabilité et la souffrance des habitants.

Face à cette situation, le bureau local de l'OMDH lance plusieurs appels pressants à l'ONEE à Oued Zem pour prendre pleinement ses responsabilités et mettre fin à ces coupures répétées sans préavis, qui témoignent d'un mépris total envers la population, selon la même source.

Il a également appelé les autorités locales, le conseil communal et les instances régionales à intervenir pour garantir un approvisionnement régulier en eau potable, en assumant leurs devoirs sans chercher à éluder le problème.

L'OMDH réaffirme son engagement total et sans réserve dans toutes les initiatives citoyennes et juridiques visant à défendre ce droit fondamental. Le droit à l'eau n'est pas un privilège, mais un droit humain essentiel. En priver les citoyens constitue une violation grave des droits humains, inacceptable et intolérable.

**H.T**



# Karima Benyaich souligne l'engagement fort et constant de SM le Roi en faveur de l'Afrique



**L'**ambassadeur du Maroc en Espagne, Karima Benyaich, a mis en exergue, lundi à Madrid, l'engagement fort et constant porté au plus haut niveau par Sa Majesté le Roi

Mohammed VI en faveur de l'Afrique.

Mme Benyaich, qui s'exprimait lors d'une réception organisée par l'ambassade du Maroc à Madrid en l'honneur des participants au 3ème Africa/Spain Summit, a

souligné le rôle central du Royaume en tant que passerelle entre l'Afrique et l'Europe, appelant à renforcer les synergies économiques, politiques et culturelles pour relever ensemble les défis posés au continent africain.

Rappelant que le Maroc place l'Afrique au cœur de sa politique étrangère, la diplomate a fait observer que le Royaume œuvre inlassablement en faveur d'une Afrique unie, intégrée et solidaire.

Elle a, d'autre part, évoqué les 52 visites effectuées par Sa Majesté le Roi dans 30 pays africains, notant que le Royaume a signé plus de 1.000 accords avec les pays africains depuis 1999, et régularisé la situation de près de 60.000 ressortissants subsahariens grâce à une politique migratoire humaine.

Mme Benyaich a aussi évoqué l'ancrage diplomatique et économique du Royaume, premier investisseur africain en Afrique de l'Ouest et deuxième au niveau continental.

Elle a, dans ce contexte, relevé que le Maroc a su renforcer son partenariat avec les pays africains, dans une logique de coopération Sud-Sud gagnant-gagnant, par le biais d'actions concrètes dans des domaines comme la santé, l'éducation, le développe-

ment agricole, la sécurité et l'environnement.

Mme Benyaich est, par ailleurs, revenue sur le partenariat entre le Maroc et l'Espagne, soulignant que ce partenariat ouvre la voie à de multiples opportunités dans le cadre de la coopération tripartite Maroc-Espagne-Afrique comme axe stratégique porteur de stabilité et de prospérité partagée.

La réception a été marquée par la présence de personnalités influentes du monde politique, diplomatique et économique, réunies pour célébrer le rôle central de l'Afrique dans les dynamiques internationales actuelles, ainsi que le rôle pionnier du Maroc en tant que passerelle stratégique entre l'Espagne et le continent africain.

La participation du Maroc à l'Africa/Spain Summit s'inscrit dans une dynamique portée par le Royaume pour promouvoir une Afrique forte, solidaire et ouverte. Le sommet a été aussi l'occasion de réitérer l'engagement continu du Maroc en faveur du renforcement des partenariats intra-africains et entre l'Afrique et l'Europe et de créer un espace de dialogue constructif, favorisant les échanges entre décideurs et leaders d'opinion autour des opportunités de coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

# Mise en avant au Caire des efforts du Maroc en matière de lutte contre l'islamophobie

**L'**es efforts déployés par le Maroc en matière de lutte contre l'islamophobie ont été mis en avant, mardi au Caire, lors d'une Conférence internationale organisée par la Ligue des États arabes et l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO).

Intervenant à cette occasion, le chef de la division de la sensibilisation religieuse relevant de la direction des affaires islamiques du ministère des Habous et des Affaires islamiques, Mouhcine Roussi, a passé en revue certaines mesures prises par le Royaume du Maroc, sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, pour faire face aux discours d'islamophobie.

A cet égard, il a souligné que l'islamophobie est passée d'un simple phénomène marginal à un discours institutionnalisé, ce qui a incité le Maroc, en application des Hautes Instructions Royales, à le contrer en adoptant un contre discours basé sur le savoir et la présence dans les différents espaces de la science, de l'éducation et de la culture.

Parmi les efforts déployés par le Royaume dans ce sens, a-t-il poursuivi, figurent notamment l'éducation des jeunes générations aux valeurs de coexistence, de dialogue et d'entente, ainsi que le renforcement de la coopération avec les institutions régionales et internationales pour promouvoir la véritable image de l'Islam.

Aussi, il a fait observer que le Royaume veille à faire connaître le modèle de l'Islam

du juste milieu, fondé sur la coexistence et le dialogue, et à le promouvoir à travers le monde, ajoutant que des imams et des prédicateurs sont également envoyés à l'étranger pour sensibiliser, éduquer et informer les membres de la communauté marocaine sur les véritables enseignements de l'Islam.

De son côté, le secrétaire général adjoint de la Ligue arabe, en charge du département des médias et de la communication, Ahmed Rachid Khattabi, a rappelé, lors de la séance de clôture de la conférence, l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, le 30 juin, d'une résolution sur la "Promotion du dialogue interreligieux et interculturel et de la tolérance face au discours de haine", à l'initiative du Royaume du Maroc.

L'initiative du Maroc, a-t-il relevé, affirme la gravité de la recrudescence des discours de haine et de discrimination religieuse et culturelle, et vise à promouvoir l'entente et la coexistence entre les différentes religions et cultures et à lutter contre le discours de haine qui menace la paix et la sécurité internationales.

Placée sous le thème "Islamophobie: concept et pratique dans le contexte mondial actuel", cette conférence a été organisée au siège du secrétariat général de la Ligue des États arabes au Caire avec la participation de représentants de pays, d'instances et d'organisations arabes et islamiques.

Ce conclave a permis de débattre de plusieurs thèmes, dont "Islamophobie: Définition, propagation, manifestations et



impact sur la sécurité sociale", "Dialogue avec l'autre, acceptation, coexistence et paix mondiale dans l'Islam", le rôle des institutions officielles et éducatives, de la société civile et de la coopération internationale dans la lutte contre l'islamophobie, les moyens possibles de lutter contre l'islamophobie et les discours de haine, ainsi que l'examen des modèles et des stratégies de promotion du dialogue et de la tolérance.

Ont été conviés à cette réception notamment, le secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), le ministre des Travaux publics, de la Reconstruction et du Logement de

Somalie, le conseiller du Président de la Guinée équatoriale, les anciens ministres des Affaires étrangères du Sénégal et de la Guinée-Bissau, des ambassadeurs africains accrédités en Espagne, le président d'One Africa Forum, ainsi que des représentants de l'AMCI, de l'OCDE, de l'AEICID, d'AUDA-NEPAD et d'IE University, entre autres.

Organisé du 6 au 8 juillet à Madrid, sous le thème "Collaborons ensemble dans le cadre d'une relation stratégique", l'Africa/Spain Summit est un événement dédié au dialogue politique et économique entre l'Espagne et l'Afrique à l'initiative d'One Africa Forum.

## Domaine privé de l'État

### Hausse de 30% de la superficie totale en 2024

Le Domaine Privé de l'Etat (DPE) a connu une progression notable de près de 30% en 2024, atteignant une superficie totale de 5.471.635 hectares (Ha), selon la Direction des Domaines de l'Etat (DDE) relevant du ministère de l'Economie et des Finances.

Le DPE est majoritairement situé en milieu rural (90%), suivi des périmètres suburbains (7%) et urbains (3%), précise la Direction dans son rapport d'activité de 2024, relevant une dynamique particulièrement soutenue dans les régions du Sud, notamment Dakhla-Oued Eddahab et Laâyoune-Sakia El Hamra.

Dans ce sens, la Direction des Domaines de l'Etat a engagé un vaste chantier d'immatriculation en collaboration avec l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC). Ainsi, le DPE a été immatriculé à hauteur de 54,6% tandis que 45,2% des ter-

rains sont en cours d'immatriculation.

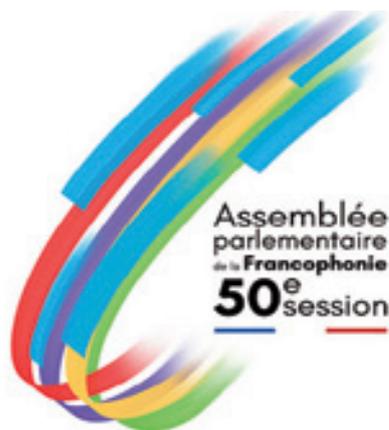
Selon la même source, le patrimoine non immatriculé ne représente que 0,2% de la superficie globale, soulignant que ce reliquat est constitué essentiellement des terrains qui présentent des difficultés juridiques ou techniques rendant difficile leur immatriculation (médnas, douars, etc.).

Grâce à l'introduction de nouvelles réquisitions d'immatriculation, le DPE a enregistré un accroissement notamment dans les régions du sud, à savoir Dakhla-Oued Eddahab et Laâyoune Sakia Al-Hamra et Guelmim-Oued Noun, poursuit le rapport.

Par ailleurs, des progrès significatifs ont été réalisés en matière d'apurement foncier avec le dépôt de réquisitions portant sur 1.357.227 Ha (+252% par rapport à 2023), et l'immatriculation de 598.053 Ha avec l'obtention des titres y afférents.



# Participation marocaine aux travaux de la 50<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie



Une délégation parlementaire des deux Chambres du Parlement, conduite par M. Rachid Talbi Alami, président

de la Chambre des Représentants, prend part, du 09 au 13 juillet à Paris, aux travaux de la 50e session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Le programme de cette session comprend les réunions du Bureau de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, du réseau des femmes parlementaires et des jeunes parlementaires, ainsi que les quatre commissions, la commission politique, la commission des affaires parlementaires, la commission de l'enseignement, de la culture et de la communication et la commission des affaires économiques, sociales et environnementales, indique un communiqué de la Chambre des Représentants.

L'Assemblée parlementaire devrait se réunir en séance plénière, samedi et dimanche prochains, pour débattre de plusieurs questions relatives à la francophonie, en tant que pilier essentiel au milieu des transformations et des crises internationales actuelles, afin de promouvoir le dialogue, la coopération et la solidarité et contribuer à la paix, à la stabilité et au développement durable dans l'espace francophone.

La délégation marocaine comprend

les députés Hassan Benomar, Lhoussaine Ouallal et Latifa Lablih, et les conseillers Reda Lahmini, Youssef Alaoui, Mohamed Zidouh et Mina Hamdani, souligne la même source.

Fondée en 1967, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie est une organisation internationale regroupant 95 membres des Parlements et des Organisations parlementaires des cinq continents.

Elle vise à promouvoir la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit parmi les membres, ainsi qu'à encourager le dialogue et l'échange d'expériences interparlementaires et soutenir la diversité linguistique et culturelle, contribuant au développement durable, à la coopération économique et à la solidarité dans l'espace francophone, à travers des initiatives parlementaires communes et des recommandations adressées aux gouvernements et aux organisations internationales.

## Lutte contre les changements climatiques

# Le Maroc demeure un partenaire "stratégique" pour l'UE

Le Maroc, avec son ambition climatique et ses stratégies de transition énergétique et de décarbonation, menées sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, demeure un partenaire "naturel" et "stratégique" pour l'Union européenne (UE), a affirmé, mardi à Casablanca, l'ambassadrice de l'UE au Maroc, Patricia Llobart Cussac.

"Ce n'est pas un hasard si le Maroc a été le premier pays avec lequel nous avons développé et signé, comme Union européenne, un partenariat vert que nous avons lancé en 2022 et qui est devenu le cadre politique de notre coopération sur les questions vertes", a dit Llobart Cussac, lors de la 2ème édition de la conférence "Scaling up carbon market in Africa : Shaping fair and effective markets", estimant que le Maroc et l'UE peuvent et doivent rester à la pointe du combat global contre les changements climatiques.

D'après elle, ce partenariat a permis au Maroc d'être informé en priorité de tous

les développements législatifs et réglementaires européens liés au Pacte vert, dont ceux sur la tarification carbone, l'économie circulaire, l'hydrogène vert, etc.

"Cela a permis aussi de mobiliser une partie substantielle de notre coopération financière sur ces thématiques vertes pour appuyer les stratégies et les réformes marocaines sur la transition énergétique "énergie verte", la politique agricole et forestière "terre verte", ou l'économie circulaire "économie verte", a ajouté l'ambassadrice de l'UE au Maroc.

Mme Llobart Cussac a, par ailleurs, réaffirmé que l'UE reste fermement engagée dans la transformation de son économie vers la neutralité carbone, estimant que la collaboration entre l'Union et le Maroc sur ces thématiques de la tarification carbone et des marchés carbone est primordiale pour accélérer la transition verte et pour saisir toutes les opportunités qu'offre cette transition de part et d'autre.

Tenue à l'initiative de Casablanca Fi-



nance City Authority (CFCA) et le groupe CDG, en collaboration avec l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ), cette conférence s'est articulée autour de deux principaux panels abordant le développe-

ment de projets sur les marchés carbone en Afrique et les perspectives des acheteurs et investisseurs sur ces marchés, ainsi que sur l'émergence de Casablanca comme un hub régional du marché carbone.

6<sup>ème</sup> édition du Moroccan Consumer Day

# Société

## La protection du consommateur connecté au centre des priorités

La 6<sup>e</sup> édition du Moroccan Consumer Day, tenue mardi à Casablanca, a mis en lumière la nécessité d'adapter le cadre réglementaire à l'évolution rapide du digital et de l'intelligence artificielle (IA), tout en plaçant les droits du consommateur au cœur des priorités.

Placée sous le thème "Commerce en ligne et données personnelles : quelle protection pour le consommateur connecté ?", cette rencontre a permis de mettre en perspective les enjeux liés aux pratiques du e-commerce au Maroc, notamment en matière de consentement et de sécurité des données personnelles, dans un contexte marqué par l'essor de l'IA et la transformation des relations entre consommateurs et opérateurs.

A cette occasion, Ismail Mohamed Outerrqiss, chef de service "Contrôle des pratiques commerciales" au ministère de l'Industrie et du Commerce, a insisté sur l'importance de garantir un consentement véritablement éclairé avant la validation de tout contrat de vente en ligne.

"Le fournisseur doit instaurer un système de validation explicite, exigeant que le consommateur coche une case attestant avoir pris connaissance

et accepté les conditions générales de vente", a-t-il relevé, précisant que ces obligations sont prévues par la loi 31.08 sur la protection du consommateur.

Toutefois, M. Outerrqiss a souligné que, malgré ces exigences fondamentales, de nombreux vendeurs en ligne ne les respectent pas pleinement, notamment certaines plateformes qui se limitent à fournir des informations sur le produit sans mentions essentielles, rappelant que le ministère met à la disposition des citoyens un portail numérique dédié au dépôt des réclamations.

Pour sa part, Nabil Taoufik, fondateur du Moroccan Consumer Day, a indiqué que cet événement se veut un espace de dialogue rigoureux entre associations de défense des consommateurs, institutions publiques et entreprises.

"Cette année, les échanges se focalisent sur la transformation rapide des usages numériques notamment les achats en ligne, le paiement dématérialisé, la consommation connectée, autant de pratiques qui exposent désormais les citoyens à de nouveaux risques, comme l'usurpation d'identité, le vol de données ou encore les ar-



naques à la livraison", a-t-il fait savoir.

De son côté, Jaouad Dabounou, professeur universitaire à l'Université Hassan 1er, a mis en exergue les enjeux spécifiques liés à l'émergence de l'IA.

"Nous évoluons désormais dans un environnement marqué par le traitement massif et instantané des données personnelles, à travers des algorithmes de plus en plus sophistiqués", a-t-il poursuivi, soulignant "l'asymétrie croissante entre le consommateur et les opérateurs économiques, en grande partie due à l'opacité des technolo-

gies mises en œuvre".

Deux panels ont rythmé cette journée, le premier a abordé le cadre juridique et réglementaire du commerce en ligne, tandis que le second a offert aux entreprises l'opportunité de partager leurs retours d'expérience sur la sécurisation des données et des transactions numériques. Cette édition du Moroccan Consumer Day a ainsi rappelé l'urgence de renforcer l'encadrement du numérique, afin de mieux protéger les données personnelles tout en accompagnant la transformation digitale.

## Ouverture de la première édition de l'école d'été "Aula Mediterrània" au Maroc

La première édition de l'école d'été "Aula Mediterrània Marroc" s'est ouverte, mardi à l'Université Abdelmalek Essaâdi (UAE), sous le thème "Comprendre la Méditerranée à l'ère des crises".

Cet événement, organisé par l'UAE, en partenariat avec le Gouvernement de Catalogne, l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed) et l'ambassade d'Espagne à Rabat, est le fruit d'un partenariat entre l'Université et plusieurs établissements universitaires espagnols, en vue d'instaurer un espace euro-méditerranéen d'échange et de dialogue, fondé sur les valeurs de tolérance, d'interculturalité et de recherche critique.

Cette école d'été, qui se poursuit jusqu'au 11 juillet, se veut une plateforme académique et de réflexion, réunissant chercheurs, étudiants, experts et spécialistes marocains et espagnols autour de thématiques majeures, telles que la migration, les relations internationales, la diversité culturelle, les défis environnementaux, les discours académiques et la diplomatie culturelle, qui sont traitées selon une approche pluridisciplinaire et critique.

Les organisateurs aspirent à faire de cette rencontre une opportunité concrète de réflexion collective et de coopération intellectuelle, dans le but d'instaurer de nouvelles traditions académiques reflétant l'esprit de collaboration méditerranéenne.

Dans une déclaration à la MAP, l'ambassadeur d'Espagne à Rabat, Enrique Ojeda Vila, a souligné le rôle historique de la Méditerranée comme espace de rencontre et de dialogue entre les rives Nord et Sud, saluant l'initiative pionnière de l'UAE qui accueille cette plateforme de réflexion.

"Dans la Méditerranée, nous vivons des temps difficiles et complexes, parfois marqués par des ruptures, ce qui renforce notre volonté de miser sur le dialogue et la réflexion collective entre les deux rives", a-t-il noté.

De son côté, Jaume Duch, conseiller catalan chargé de l'Union européenne et des relations extérieures, a affirmé que cette école d'été constitue une tribune académique permettant de présenter les projets du gouvernement catalan en matière de coopération internationale dans le bassin méditerranéen.

"Les mutations économiques, politiques et environnementales que connaît notre région nous concernent tous", a-t-il insisté, mettant en avant l'impératif de renforcer la coopération entre les pays méditerranéens.

Pour sa part, le président de l'UAE, Bouchta El Moumni, a indiqué que cette école d'été, qui constitue l'occasion d'aborder les questions liées à la Méditerranée, s'inscrit dans une dynamique de partenariat actif entre l'Université et ses homologues espagnoles, qui sont liées par plus de vingt accords de coopération, notamment avec des universités andalouses.

Il est à noter que le programme universitaire "Aula Mediterrània", qui signifie "Classe méditerranéenne" en catalan, est organisé pour la première fois sur la rive Sud de la Méditerranée.

Ce programme dans sa onzième édition réunit 17 masters universitaires, dont le master "Maroc, Espagne et Amérique latine: communication, gestion culturelle et diplomatie" de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Martil, qui rejoint le programme pour la première fois cette année.

## Colonies de vacances 2025

### De grandes ambitions affichées

C'est parti pour l'édition 2025 des colonies de vacances, programme qui aspire à atteindre l'ensemble des objectifs tracés et à être à la hauteur des attentes de l'enfance et de la jeunesse marocaines.

A ce propos, Mohamed Agliouine, président de la Fédération nationale des colonies de vacances, a indiqué que « les colonies de vacances sont un laboratoire éducatif ouvert, offrant aux enfants et aux jeunes des opportunités d'interaction sociale, de découverte de soi et d'expression libre », de même qu'elles permettent de consolider les valeurs de partage, de tolérance et d'intégration sociale ».

Mohamed Agliouine a précisé que « les expériences pratiques pour réussir ce genre de séjour distractif reposent principalement sur la possession d'un projet éducatif et communautaire global qui reconnaît l'enfance comme un droit fondamental et la jeunesse comme une force stratégique pour le développement ». Et d'ajouter: « Chaque moment de la vie de l'enfant et du jeune doit être riche en valeurs et significations, ce qui garantit l'atteinte des objectifs de développement et éducatifs visés ».

Pour cette saison estivale, l'objectif ne se limite pas seulement aux aspects organisationnels ou logistiques, mais va au-delà, à même de bâtir un moment éducatif national exceptionnel, inspiré des expériences mondiales de référence, et réinterprété en fonction des spécificités marocaines culturelles, linguistiques et symboliques. Cette approche vise à renforcer l'identité nationale, ancrer les valeurs de citoyenneté et stimuler la créativité et l'innovation dans les espaces de colonies de vacances.

M.Q



# Jeux & Loisirs

## Mots flechés

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

AMBIVALENT	LAC DES PYRÉNÉES	VILIPÉNDER	HASARD	CROCHET À VIANDE	SYMBOLE DU NÉON	PRAIRIE	EN BIAIS	PARTENAIRE
POUSSE AU CRIME					OBSERVA			
GROS SERPENT			FORME D'ÊTRE EN PLUS		CRISTAL DE ROCHE	TRÈS COURT EN OUTRE		
	LÂCHE						PLACÉE	
GRECQUE ANTILOPE D'AFRIQUE				FORME D'AVOIR LE MÊME			SYMBOLE DU COBALT	
	SAUVE LA FACE		LETTRES DE RAPHAËL	COULE EN IRLANDE		PILLAGE EN ESPAGNE		
APERÇU	NUMÉRO UN GRECQUE					GRECQUE		
PIS				EN SORTIE VILLE D'ESPAGNE		SUPER VEDETTE	FIN D'ANNÉE NOTE	
		RISQUA	FERMENT					ROGUE
NEZ	WEB LOUP				FORME D'AVOIR			TOUFFU
RAPPEL			DISQUE COMPACT		À L'ENVERS: CALCUL		EN DIRECT	
					EN RÊVE MISÉRABLE			
BRIO EN MARGE		PIEUX					VIEILLE CITÉ	

### Solution mots flechés d'hier

	C	C		P					
	O	N	M	A	T	O	P	E	E
	N	E	R	O	N	T	R	A	C
	T	C	N	R		E	R	A	
	I	R	R	E	S	O	L	U	T
	A	O	U	T	I	N	O	U	D
	C	L	R	N	I	O	E		
	T	O	Q	E	S	C	A	E	N
	R	E	G	E	E	Q	L	A	
	I	Z	U	B	U	E	M	B	
	L	I	E	S	A	R	I	Z	O
	R	C	E	P	E	N	D	A	N
	E	R	E	T	L	E	N	O	E

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benabba

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouzby  
Mourad Tabet  
Walid Mejdoubi  
Mehdi Oussat  
Rachid Melhah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sati (Responsable)  
Myriem Rebane  
Khadija Hattal  
Mariama Farhi  
Elbaoudoussi Elmaridi

**Révision**  
Abdelouassam Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Abenadou El Kabab (Laiyoune)  
Abdelali Khalid (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Checcab Salhouan  
Khali Benmoussa

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Libération@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61 94 04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62 03 72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annonces@libe.ma  
Youssef El Gabs  
Mourad El Youssefi  
Loubra Baghdadli  
Latifa Mourab  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

**41, Avenue des F.A.R. 3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca**  
Tél: 0522 31 00 62  
0522 62 32 32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31 28 10

**Imprimerie**  
Les Éditions Maghébines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse: 100/04

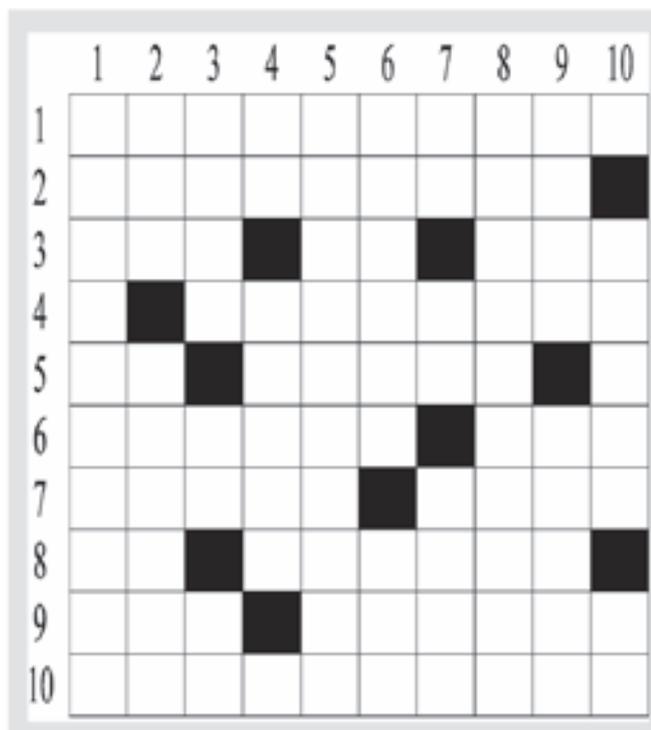
**Site web:** www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**2017**  
www.ojd.ma

## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- Adhésive
- 2- Corps vivant
- 3- Cardinal - Argon - Possessif
- 4- Fanfaron
- 5- Voyelles - Résider
- 6- Très poche - Rapide de France
- 7- Entité politique - Géniteur
- 8- Pour une identité virtuelle - Entre deux étapes
- 9- Grecque - Tableaux
- 10- Scient de retour

## VERTICALEMENT

- 1- Partenaire de jeu
- 2- Point de saignée - Incapable
- 3- Centrale marocaine - Tour - En travers
- 4- Suivait oui - Couché
- 5- Morphologie
- 6- Nombre d'exemplaires - Avec d'Espagne
- 7- Champion - A moi ! - Souci capital
- 8- Dermelle
- 9- Braiser - Autour du trou de golf
- 10- Demi esclave - Patron

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

2		4			1	3		
	1		9	5	3			8
8	9							5
1				7		9		
	7	6				8	3	
		9		3				4
3							7	6
9			2	6	7		4	
		2	3			5		9

## Difficile

7		3			5		1	
8					7			5
			9				8	
		4	5					
5	6			1			3	8
					8	4		
	7				9			
6			3					1
2		1			8			9

## Moyen

		3		8				9	
9				1					7
	2	1	6	3		5			
		2	9	8					
4									2
				5	4	1			
		5		9	1	8	7		
8			4						3
		3			8		1		

## Expert

		1		5	6				
			4				5		
		6					8	2	
5	7	3							
		9					1		
							2	7	4
3	7						9		
	1				2				
			8	3		5			

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

3	9	7	6	1	5	2	8	4
1	6	4	8	3	2	5	9	7
5	2	8	9	7	4	1	6	3
8	3	5	7	9	6	4	2	1
2	7	6	5	4	1	9	3	8
4	1	9	2	8	3	6	7	5
6	5	3	4	2	7	8	1	9
9	4	1	3	6	8	7	5	2
7	8	2	1	5	9	3	4	6

## Difficile

5	7	8	6	9	4	2	3	1
4	9	2	1	7	3	8	5	6
6	3	1	2	8	5	4	7	9
1	6	7	3	4	8	9	2	5
2	8	9	5	1	7	6	4	3
3	4	5	9	6	2	7	1	8
7	1	3	8	2	6	5	9	4
8	5	4	7	3	9	1	6	2
9	2	6	4	5	1	3	8	7

## Moyen

1	4	6	2	8	7	5	3	9
7	9	5	3	4	6	8	1	2
3	2	8	9	5	1	6	7	4
9	3	7	4	6	8	1	2	5
8	1	2	7	3	5	9	4	6
6	5	4	1	2	9	7	8	3
2	8	1	5	9	3	4	6	7
5	7	3	6	1	4	2	9	8
4	6	9	8	7	2	3	5	1

## Expert

2	3	6	9	5	1	4	7	8
1	4	9	3	8	7	6	2	5
8	7	5	2	4	6	3	1	9
6	5	3	1	2	8	9	4	7
7	1	4	6	9	5	2	8	3
9	8	2	7	3	4	1	5	6
4	2	7	8	6	9	5	3	1
3	9	8	5	1	2	7	6	4
5	6	1	4	7	3	8	9	2

## Tenue du Conseil d'administration de l'ONP

Le Conseil d'administration (CA) de l'Office national des pêches (ONP) s'est réuni, mardi à Rabat, sous la présidence de la Secrétaire d'Etat chargée de la Pêche maritime, Zakia Drouiich.

Lors de cette session, le CA a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels de l'Office au titre de l'année écoulée, indique un communiqué du secrétariat d'Etat chargé de la Pêche maritime, précisant que l'exercice 2024 s'est soldé par une performance matérialisée par un bénéfice net de 18,65 millions de dirhams (MDH), en hausse de 21% comparativement à 2023.

L'amélioration significative des indicateurs financiers est principalement liée à la bonne évolution de la production conjuguée à l'effort d'optimisation des charges de fonctionnement.

En effet, la valeur ajoutée a augmenté de 5%, l'excédent brut d'exploitation de 6% et le résultat d'exploitation s'est redressé de 13%. Le résultat financier a également connu une forte croissance de 161% à 11,8 MDH, traduisant une meilleure valorisation de la trésorerie.

Concernant le volet activité, les volumes commercialisés à travers le réseau de l'ONP se sont établis à 1,51 million de tonnes en 2024, pour une valeur globale de 11,32 milliards de dirhams (MMDH), enregistrant une progression de 5% en valeur, en dépit d'une légère baisse de 2% en volume par rapport à 2023.

Les volumes traités par la première vente ont atteint 1,34 million de tonnes pour une valeur de 10,55 MMDH (+6% en glissement annuel). La deuxième vente, marquée par un léger repli, est principalement portée par le Marché de Gros de Casablanca, qui concentre 63% du volume et 61% de la valeur des transactions.

En 2024, l'ONP a poursuivi la mise en œuvre de son programme de renforcement et de modernisation des infrastructures de commercialisation. Cette dynamique s'est traduite par la construction de la halle de nouvelle génération de Mehdiya et l'extension et aménagement de la halle de Tarfaya.

Des travaux d'extension et d'aménagement ont également été réalisés au niveau de certains Villages de Pêche (VDP) et Points de Débarquement Aménagés (PDA).

Par ailleurs, des systèmes innovants ont été déployés, notamment la digitalisation progressive de la vente aux enchères dans les halles au poisson, et le pesage automatisé des produits débarqués par les navires R5W.

Le secrétariat d'Etat chargé de la Pêche maritime a aussi fait savoir que le Conseil d'administration a exprimé sa satisfaction quant aux efforts soutenus engagés par l'Office en faveur du développement du secteur.

## Accord de partenariat entre la RAM et la CCI- de Côte d'Ivoire

# Pour une mobilité fluide des entreprises ivoiriennes

La compagnie nationale «Royal Air Maroc» (RAM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) ont procédé mardi à Abidjan, à la signature d'un accord de partenariat portant sur l'application de prix avantageux au profit des entreprises membres de ladite Chambre.

Paraphé par le Représentant régional de la RAM en Côte d'Ivoire, Mohamed Babou, et le président de la CCI-CI, Faman Touré, cet accord de partenariat vise à offrir aux entreprises immatriculées à la CCI-Côte d'Ivoire des réductions tarifaires préférentielles sur les lignes aériennes desservies par la RAM, facilitant ainsi leur mobilité et leurs accès aux différentes opportunités d'affaires à l'international.

Ce partenariat s'insère dans le sillage des relations de coopération et de partenariat solides et exemplaires unissant le Royaume du Maroc et la Côte d'Ivoire dans divers domaines, et illustre la volonté constante de ces deux pays d'œuvrer en vue de leur raffermissement permanent.

Il traduit également la volonté des deux organismes signataires de promouvoir des actions de collaboration développées afin d'apporter des solutions efficaces et concrètes en termes de mobilité, en faveur des entreprises ivoiriennes.

Dans une allocution de circonstance, M. Babou a expliqué que grâce à ce partenariat, tous les membres effectifs de la Chambre auront accès à des tarifs avantageux sur les lignes de la compagnie nationale, allant jusqu'à 20% de réduction, réitérant l'engagement des équipes de la RAM à accompagner les membres de la CCI-CI en vue d'optimiser leurs budgets transport.

Par la même occasion, il a donné un aperçu historique sur la création de la RAM en tant que véritable fleuron du transport aérien africain, notant que depuis 2020, la compagnie aérienne nationale est membre de l'Alliance One world, ce qui lui permet de renforcer sa connectivité mondiale.

Tout en relevant qu'en 2023, la RAM a transporté près de 7,5 millions de passagers, il a souli-



gné que la desserte Casablanca-Abidjan, lancée en 1984 a grandement contribué au raffermissement des liens d'amitié et de fraternité unissant les deux pays.

Et de poursuivre que la RAM s'inscrit dans une dynamique ambitieuse portée par le Royaume, avec à la clé un objectif clair de faire de Casablanca l'un des hubs aériens majeurs du Continent, et faire de RAM un levier essentiel pour le tourisme, les affaires et la diplomatie marocaine.

Avec plus de 90 destinations réparties sur 50 pays, et une flotte moderne et en constante évolution (près de 50 avions), la compagnie vise un doublement de son trafic passagers d'ici 2037, et entend jouer un rôle central dans la connectivité entre l'Afrique et le reste du monde, a-t-il dit.

Il a tenu à rappeler qu'en juillet 2023, la compagnie a signé un contrat-programme ambitieux avec l'Etat marocain, qui prévoit le passage à une flotte de 200 avions d'ici 2037 et l'ouverture de nombreuses lignes aériennes, notamment en Afrique et vers les marchés stratégiques, notant que ce développement s'accompagne d'un renforcement des infrastructures et des services, la finalité étant de hisser la RAM au rang de leader continental.

De son côté, le président de la CCI-CI a salué la qualité des relations historiques, économiques et fraternelles entre le Royaume du Maroc et la Répu-

blique de Côte d'Ivoire, deux pays unis par une vision commune de coopération Sud-Sud, fondée sur la solidarité, la complémentarité et l'ambition partagée de faire du secteur privé un moteur de développement durable.

"La signature de ce partenariat entre la CCI-CI et Royal Air Maroc s'inscrit dans cette dynamique. Elle matérialise notre volonté de créer des passerelles concrètes entre nos deux écosystèmes économiques, en facilitant les échanges commerciaux, les investissements croisés, et surtout la mobilité des acteurs économiques ivoiriens et africains à l'international", a-t-il dit.

La Royal Air Maroc, compagnie emblématique du Continent, est un acteur stratégique de la connectivité africaine et mondiale, s'est-il félicité, estimant que sa présence et son engagement aux côtés de la CCI-CI viennent renforcer notre mission commune : celle de servir les entreprises, stimuler les échanges, et ouvrir de nouveaux horizons d'opportunités pour nos opérateurs économiques.

Pour le Président de la CCI-CI, cette convention marque un tournant en ce sens, qu'elle ouvre la voie à des avantages tarifaires et logistiques pour les membres de la CCI-CI, notamment les chefs d'entreprise, les délégations économiques, les start-ups en prospection, les coopérations institutionnelles... etc. Elle ouvre aussi la perspective d'organiser ensemble des

missions économiques conjointes, des forums d'affaires, des rencontres B2B, en Afrique, en Europe et partout dans le monde.

"Au-delà de l'accord que nous signons aujourd'hui, c'est un partenariat stratégique, durable et à forte valeur ajoutée que nous scellons ensemble", s'est réjoui M. Touré.

Mme Kouyaté Ahoua, Commissaire Générale de "Gala PME de Côte d'Ivoire", s'est félicitée de la signature de ce partenariat entre deux institutions majeures, notant que cette initiative s'inscrit en droite ligne des ambitions de "Gala des PME-CI", à savoir la mise en lumière des PME ivoiriennes, la création de passerelles entre elles et les grandes institutions publiques ou privées, la facilitation de l'accès aux marchés et à des opportunités d'affaires et la promotion de partenariats porteurs et concrets pour leur développement durable.

A ses yeux, cet accord permettra aux PME ivoiriennes de bénéficier de conditions préférentielles pour leurs déplacements professionnels, en vue de renforcer leur mobilité, leur compétitivité et leur ouverture à l'international.

"Cette avancée, nous la devons à une mise en relation initiée lors du Gala des PME-CI, preuve que cet événement ne se limite pas à une célébration annuelle, mais génère des résultats concrets, utiles et mesurables pour notre tissu entrepreneurial", s'est-elle félicitée.

## Trésor

La Direction du Trésor et des Finances extérieures (DTFE) a lancé, mardi, deux opérations de placement des excédents de trésorerie d'un total de 3 milliards de dirhams (MMDH).

D'un montant de 2,7 MMDH, le premier placement avec prise

en pension est souscrit sur une journée au taux moyen pondéré de 1,73%, indique la DTFE dans un communiqué.

En blanc, le second placement de 300 millions de dirhams porte aussi sur une durée d'une journée, avec un taux de 2,25%.

## Bourse

La Bourse de Casablanca a entamé ses échanges dans le rouge mercredi, son indice principal, le MASI, reculant de 0,45% à 18.758,58 points (pts).

Le MASI 20, regroupant les 20 valeurs les plus liquides, cédait 0,52% à 1.540,99 pts et le MASI ESG, indice des entreprises ayant la meilleure notation ESG publiée

par Moody's ESG Solutions, perdait 0,56% à 1.305,06 pts.

De son côté, le MASI Mid and Small Cap, mesurant la performance des petites et moyennes entreprises cotées à la Bourse de Casablanca, abandonnait 0,21% à 1.791,34 pts. Mardi, le MASI avait clôturé sur un gain de 0,19%.

## Ahmed Rahhou met en lumière à Genève l'expertise marocaine en matière de régulation des chaînes agroalimentaires

Le président du Conseil de la concurrence, Ahmed Rahhou, a mis en lumière, mardi à Genève, l'expertise marocaine en matière de régulation des chaînes agroalimentaires, à l'occasion de la 9e Conférence des Nations unies sur la concurrence et la protection des consommateurs (7-11 juillet).

Intervenant lors d'une table ronde sur "Le droit et la politique de la concurrence et les chaînes de valeur alimentaires mondiales", M. Rahhou a passé en revue les efforts menés par le Maroc pour améliorer la régulation des marchés, en vue de garantir un meilleur fonctionnement des chaînes nationales de production et de distribution, au service du consommateur.

Il a notamment mis en exergue les actions engagées pour promouvoir la transparence des prix et l'efficacité des circuits de distribution, rappelant que le Conseil de la concurrence a mené plusieurs études sectorielles sur les marchés de gros, la vente au détail

et les produits transformés.

Ces travaux ont permis de formuler des recommandations concrètes pour lever les barrières à la concurrence et optimiser le fonctionnement des chaînes agroalimentaires, a-t-il relevé.

Le responsable marocain a également souligné le rôle stratégique du Royaume dans le développement de la production agricole nationale, en particulier dans les secteurs des fruits et légumes, soulignant la capacité du Maroc à se positionner comme un acteur exportateur majeur, grâce à des politiques publiques volontaristes et à une maîtrise accrue des chaînes de valeur.

Il a, par ailleurs, rappelé l'engagement du Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, dans le développement des chaînes agricoles et logistiques à l'échelle africaine, à travers plusieurs initiatives phares, dont l'Initiative Atlantique, permettant de favoriser l'accès à l'océan Atlantique aux pays enclavés du

continent, ainsi que les partenariats Sud-Sud.

Le président du Conseil de la concurrence a également évoqué le rôle crucial du Maroc dans l'approvisionnement du continent africain en engrais, à travers les actions de l'OCP visant à fournir des fertilisants adaptés aux besoins des agricultures locales, dans le but de renforcer la sécurité alimentaire et d'améliorer les conditions des petits agriculteurs.

Au cours de ce panel, auquel ont pris part des responsables onusiens, des juristes et des responsables des autorités de la concurrence, M. Rahhou a saisi l'occasion pour réaffirmer l'engagement du Royaume en faveur d'une coopération internationale solidaire, au service du développement durable et de la souveraineté alimentaire des pays du Sud.

Organisée tous les cinq ans par ONU Commerce et Développement (CNUCED), la Conférence des Nations unies est chargée de revoir tous les



aspects de l'ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.

En tant que réunion de plus haut niveau sur la concurrence et la protection du consommateur au niveau multilatéral, cette Conférence réunit des ministres, des res-

ponsables des autorités de la concurrence et de la protection des consommateurs, ainsi que des hauts fonctionnaires des Etats membres, dont le Maroc, représenté à cette session par le Conseil de la concurrence et une délégation du ministère de l'Economie et des Finances, ainsi que la Mission permanente auprès de l'ONU-Genève.

## Banques : 38,2 millions de comptes ouverts à fin 2024

La Centrale des comptes bancaires de Bank Al-Maghrib a enregistré, à fin décembre 2024, 38,2 millions de comptes ouverts, en hausse de 5,2% par rapport à 2023.

Il s'agit de 64% de comptes chèques (24,3 millions), 30% de comptes sur carnets (11,3 millions), 5% de comptes courants (1,8 million) et 0,3% de comptes libellés en devises étrangères (123945), dont 76% en euro, précise Bank Al-Maghrib qui vient de publier ses statistiques sur les comptes bancaires au titre de l'année écoulée.

En termes d'ouvertures, 3,1 millions nouveaux comptes ont été ouverts au cours de l'année 2024, en recul de 6,1% par rapport à 2023, fait

savoir le rapport, notant que le nombre de personnes détenant au moins un compte bancaire ouvert a atteint 19,1 millions, dont 3,1% sont des personnes morales (589.026).

Les personnes physiques (PP) ayant un compte bancaire ouvert ressortent, quant à elles, à 18,5 millions, avec 39% de femmes et 61% d'hommes, souligne BAM, ajoutant que la tranche d'âge des personnes dont l'âge est supérieur ou égal à 60 ans vient au premier rang avec 4,3 millions de personnes, suivie de la tranche entre 35 et 45 ans (3,8 millions) et celle de moins de 25 ans (1,8 million).

Et de relever que 47% des personnes physiques identifiées détiennent

un seul compte, 29% deux comptes et 13% trois comptes, alors que 883.579 personnes physiques ont ouvert leur premier compte bancaire en 2024 contre 874.947 une année auparavant.

Par ailleurs, le taux de détention, qui représente le nombre de personnes résidentes ayant au moins un compte bancaire actif rapporté à la population adulte résidente, s'est établi à 58% à fin 2024 contre 54% l'année précédente, selon BAM.

Cette évolution s'explique principalement par la prise en compte dans le calcul du taux de détention des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2024) au lieu des projections d'évolu-

tion de la population, précise BAM.

Ainsi, le nombre de personnes physiques titulaires d'au moins un compte bancaire actif a progressé en un an de 3% pour atteindre 15,4 millions d'individus, relève BAM.

Par genre, le taux de détention des comptes bancaires a augmenté, d'une année à l'autre, de 67% à 70% pour la population adulte masculine et de 42% à 46% pour celle féminine.

Par tranche d'âge, le taux de détention des comptes bancaires le plus élevé est enregistré au niveau de la tranche 25-30 ans pour les hommes, avec 82% et au niveau de la tranche d'âge 60 ans et plus pour les femmes, avec 56%.

# La place Bab El Had se mue en un espace vibrant célébrant l'art du conte

La place Bab El Had à Rabat a été, dimanche soir, le théâtre du lancement du programme "Art de la Halqa", qui célèbre l'art du conte, dans le cadre de la 22e édition du Festival international "Maroc des contes".

Cette édition, organisée à l'initiative de l'Académie internationale "Morocco Storytelling pour le patrimoine culturel immatériel" sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, met en lumière les "contes de l'eau", sous le thème "Paroles d'eau, contes en partage" avec la participation des virtuoses des contes marocains et étrangers.

La place Bab El Had s'est transformée en un espace interactif unissant l'authenticité du patrimoine et l'art du conte lors d'une soirée marquée par la participation de conteurs marocains vêtus d'habits et de couleurs illustrant la thématique de l'eau, qui ont, au rythme de la parole contée, transporté le public dans un voyage aux profondeurs de l'imaginaire populaire collectif.

Des groupes artistiques venus du Maroc et d'Afrique ont meublé les contours de la vaste esplanade en enchaînant des performances de haut niveau, au rythme des tambours et des trompettes, reflétant toute la richesse et la diversité du patrimoine culturel humain.

Ce festival, qui réunit des conteurs de renom de plus de 40 pays, joue un rôle pionnier à l'échelle internationale et célèbre le

patrimoine immatériel et culturel, notamment l'art du conte, a affirmé la directrice du festival, Najima Thay Thay, ajoutant que le choix des "contes de l'eau" comme thématique de cette édition illustre l'importance de sensibiliser, à travers les contes, sur les rôles vitaux de cette denrée indispensable.

Dans une déclaration à la presse, elle a précisé que l'art populaire de la "Halqa" est au cœur du programme du festival, notant que plusieurs places au niveau de la région de Rabat-Salé-Kénitra seront le théâtre de spectacles de contes, puisés de la mémoire populaire marocaine.

Après avoir mis en exergue le choix des organisateurs de rendre hommage à la figure du "Guerrab", le porteur d'eau, comme symbole culturel marocain, Mme Thay Thay a souligné l'importance de préserver et de valoriser ce patrimoine, en tant que trésor culturel et humain, qui recèle des dimensions symboliques en lien avec l'eau.

Pour sa part, la conteuse et professeure, Atika Guelfaa, a estimé que le conte est un moyen efficace pour éduquer les enfants aux valeurs environnementales, notamment à la lumière des changements climatiques, ajoutant que, dans la classe, elle s'appuie principalement sur le conte et le récit pour renforcer la prise de conscience des plus jeunes quant à la valeur de l'eau.

Les enfants, à l'ère du numé-



rique, se ruent vers les contes et la préservation du patrimoine culturel des contes populaires, spécialement en darija, a-t-elle relevé, faisant valoir que "le conte gagne en beauté et en profondeur culturelle lorsqu'il est énoncé dans sa langue originale".

Cette édition célèbre l'eau en tant que levier symbolique et culturel en évoquant des contes et des légendes liés à l'eau. Elle vise à renforcer le dialogue interculturel, mettre en lumière la symbolique de l'eau dans la mémoire humaine et encourager la création de nouveaux

contes en lien avec les enjeux contemporains.

Le programme de cette édition, qui se poursuit jusqu'au 13 juillet, comprend de grandes veillées contées réunissant des conteurs du Maroc et d'ailleurs, une table ronde internationale autour du thème "L'eau dans l'imaginaire universel humain", ainsi qu'une master class professionnelle en art du conte, destiné à former une nouvelle génération de conteurs et à leur fournir des outils d'expression contemporains alliant créativité et enjeux environnementaux actuels.

## FNF: 5<sup>ème</sup> édition du concours "Pitch"

Le Centre cinématographique marocain (CCM) vient de lancer un concours de "Pitch" destiné aux jeunes réalisateurs marocains, dans le cadre de la 25<sup>ème</sup> édition du Festival national du film de Tanger (FNF).

Ce concours est destiné aux réalisateurs marocains âgés d'au moins 18 ans, porteurs d'un projet de long métrage de fiction, d'animation ou de documentaire en cours de développement, indique le CCM dans un communiqué, précisant que seules sont éligibles les premières ou deuxième œuvres de réalisateurs titulaires d'une Carte d'identité professionnelle.

Les porteurs de projets retenus bénéficieront d'un accompagnement en amont pour garantir une présentation structurée et maîtrisée, souligne la même source, ajoutant qu'ils auront l'opportunité de présenter leurs projets devant un public de professionnels et de partenaires du secteur, de bénéficier de retours constructifs, d'élargir leur réseau et d'obtenir une accréditation pour participer pleinement au programme des rencontres professionnelles à Tanger.

Et de noter qu'à l'issue des présentations, trois prix seront décernés aux meilleurs projets lors de la cérémonie de clôture des rencontres professionnelles.

Le CCM invite les participants désirant participer à envoyer leurs candidatures, en un seul document PDF rédigé en français, à l'adresse "fnfcontact@ccm.ma", au plus tard le 31 juillet.

## Festival du film et des droits de l'Homme à Nouakchott

# "Kharif Al Oumr" et "Rabiû" en compétition internationale

Les deux films marocains "Kharif Al-Oumr" de Bilal Touil et "Rabiû" de Zakaria Kharrat participent à la compétition internationale de la 3<sup>e</sup> édition du Festival du film et des droits de l'Homme, qui a démarré dimanche à Nouakchott.

Outre les deux films marocains, la compétition internationale, dont les résultats seront dévoilés jeudi soir prochain, comprend des œuvres représentant le Bénin, le Sénégal, le Mali, la France, la Syrie, l'Irak, l'Iran, la Libye, le Burkina Faso, l'Algérie, l'Égypte, la République démocratique du Congo et la Tunisie.

Parmi les films projetés hors compétition lors de ce festival placé sous le thème "L'enfance d'abord", figure le long-métrage "Jalal Eddine" du réalisateur marocain Hassan Benjelloun.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le ministre mauritanien de la Culture, El Houssein Ould Medou, a souligné que cette manifestation cinématographique constitue un pont entre l'art et les valeurs, la création et le devoir, mettant en avant le rôle du cinéma dans l'éveil de l'esprit critique, en tant que vecteur de réflexion sociale et catalyseur de changement culturel.



## 23<sup>ème</sup> Festival national de l'art de l'Aïta à Safi



Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication organise, du 16 au 19 juillet à Safi, la 23<sup>ème</sup> édition du Festival national de l'art de l'Aïta.

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cet événement est initié en partenariat avec la préfecture de la province de Safi et l'Association les "Amis de Thor Heyerdahl", avec le soutien du Conseil provincial, du Conseil communal et de l'Office chérifien des phosphates (OCP), indique un communiqué du ministère.

La tenue du Festival national de l'art de l'Aïta s'inscrit dans le cadre des festivals patrimoniaux organisés par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (Département de la Culture), dans le but de valoriser

l'héritage civilisationnel marocain et de préserver la mémoire artistique collective, souligne la même source.

Cette manifestation artistique mettra en lumière les intersections rythmiques de la Aïta, en tant qu'expression identitaire plurielle puisant son authenticité artistique dans les composantes locales du patrimoine marocain, sous le thème "Patrimoine musical et industries culturelles".

Les activités du festival offriront l'occasion d'explorer les structures rythmiques et les modes musicaux qui régissent cet art ancestral, véritable reflet de la richesse de l'identité culturelle marocaine et de la diversité de ses composantes civilisationnelles et humaines. Elles mettront également en avant le rôle central que jouent les industries culturelles dans la préservation et la va-

lorisation du patrimoine musical.

Le festival verra la participation de groupes de musique issus de différentes régions du Maroc, représentant la diversité des styles rythmiques de la Aïta. Des spectacles artistiques seront également animés par des artistes et des groupes ayant grandement contribué à la valorisation de la Aïta aux niveaux local et national.

En parallèle aux activités principales du festival, des spectacles artistiques pour enfants, des ateliers de formation, ainsi qu'une exposition collective d'arts plastiques seront organisés, en partenariat avec plusieurs acteurs artistiques locaux et régionaux. Un hommage sera également rendu à plusieurs figures emblématiques de la musique de la Aïta.

### Bouillon de culture

#### Exposition

Une exposition photographique de la nature morte intitulée "Comment voir les choses", du photographe français Daniel Aron, s'est tenue lundi à Tanger, à l'initiative de la Fondation pour la photographie.

Cette manifestation artistique, organisée dans un esprit d'ouverture sur le public tangérois, s'est déroulée en présence du consul général de France à Tanger, ainsi que de plusieurs figures du monde artistique et culturel.

Lors de l'exposition, plusieurs photographies de la nature morte ont été présentées, offrant un regard nouveau sur les objets du quotidien et leur signification esthétique et symbolique.

Dans une déclaration à la MAP, Daniel Aron, photographe et co-fondateur de la Fondation, a affirmé que cette exposition marque la cinquième initiative du genre organisée par la Fondation.

"Cette année, nous avons choisi un thème un peu particulier, qui est celui de la représentation, pour voir comment représenter les choses", a-t-il indiqué, soulignant que cette exposition met en lumière cette représentation photographique souvent négligée.

Pour sa part, Françoise Aron, co-fondatrice de la Fondation, a mis en avant la volonté de transmettre un amour profond pour la photographie au public tangérois, d'où l'organisation de cette exposition.

Elle a, en outre, mis l'accent sur l'importance des thèmes dans les expositions de la Fondation. "Nous travaillons des concepts autour desquels nous construisons chaque exposition", a-t-elle expliqué, rappelant que l'année précédente, l'exposition «Jeu de rôle» avait exploré le thème de l'autoportrait.

Longtemps associée à la peinture, la nature morte, un genre artistique qui consiste à représenter des objets inanimés, a été progressivement explorée par la photographie qui y trouve un terrain propice à l'expérimentation formelle, à la mise en scène et à la réflexion sur le sens des objets.

## "Jurassic World: Renaissance" écrase le box-office nord-américain

"Jurassic World : Renaissance", le dernier opus de la saga à succès sur les dinosaures, a écrasé la concurrence pendant le long week-end férié du 4 juillet au box-office nord-américain, avec des recettes colossales de 91,5 millions de dollars.

Le long métrage produit par Universal, avec Scarlett Johansson et Jonathan Bailey, se déroule dans un centre de recherches sur une île abandonnée du parc à thème du Jurassic Park original, où se cachent des dinosaures génétiquement modifiés.

"C'est un excellent lancement pour le septième épisode de la série", a souligné l'analyste David Gross du cabinet spécialisé, Franchise Entertainment Research. "La série a particulièrement bien fonctionné à l'étranger et, jusqu'à présent, les recettes à l'international sont remarquables", a-t-il ajouté.

Le film "F1", d'Apple et Warner Bros, avec Brad Pitt dans le rôle d'un pilote de Formule 1 sur le déclin, a été relégué à la deuxième place, avec 26,1 millions de dollars de recettes aux États-Unis et au Canada.

"Dragons", film familial des studios Universal et DreamWorks Animation, remake d'un film d'animation de 2010, est troisième, avec 11 millions de dollars.

"Elio" qui raconte l'histoire d'un jeune garçon pris à tort par des extraterrestres pour un ambassadeur intergalactique de la Terre, a récolté 5,7 millions de dollars, le plaçant à la quatrième place.

À la cinquième figure "28 ans plus tard", film de zombies réalisé par Danny Boyle qui se déroule, comme le titre le suggère, 28 ans après que le virus de la rage s'est échappé d'un laboratoire de recherche médicale. Le long-métrage produit par Columbia Pictures, a récolté 4,6 millions de dollars.

#### Voici le reste du top 10:

6. "M3GAN 2.0" (\$3.8 million)
7. "Lilo & Stitch" (\$3.8 million)
8. "Mission: Impossible -- The Final Reckoning" (\$2.7 million)
9. "Materialists" (\$1.3 million)
10. "De l'univers de John Wick: Ballerina" (\$725,000)



**"RY ASSISTANCE"**  
SARL.A.U

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 13/06/2025 il a été constitué une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes:  
Objet : DEPANNAGE REMORQUAGE DE VEHICULES AUTOMOBILES  
Siège Social: 5 RUE EN-NOUSSOUR RDC C/O - Casablanca.  
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr HAMI YOUSSEF 500 parts et Mme DEMRHI ROKAIA 500 parts  
Gérance: Mr HAMI YOUSSEF Et Mr DEMRHI ROKAIA, sont nommés des coprésidents de la société pour une durée illimitée.  
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.  
Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 00977980 en date du 20/05/2025 et immatriculé sous le numéro 683147.  
**POUR EXTRAIT ET MENTION**  
**LA GERANCE**

N° 4507/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
OFFICE NATIONAL DES  
CHEMINS DE FER  
POLE PROJETS LGV-  
DIRECTION SUPPORT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°25/2025/PLGV

Le 22 Aout 2025 à 9 heures, Il sera procédé dans les bureaux de l'Institut de Formation & Développement des Compétences de FONCF sis rue Mohamoud TRIKI AGDAL RABAT, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :  
**LIGNE à GRANDE VITESSE ENTRE KENITRA ET MARRAKECH**  
REALISATION DES INSTALLATIONS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE SUR LES ATELIERS DE MAINTENANCE DE : KENITRA, NOUACEUR, MARRAKECH ET FES  
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et du site Web de FONCF à l'adresse [www.oncf.ma](http://www.oncf.ma). Les modifications du dossier d'appel d'offres sont consultables suivant les conditions précisées dans l'article « INTRODUCTION DE MODIFICATIONS » du règlement de consultation.

L'estimation des coûts des prestations, établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à 216 132 000,00 DH/HT, et répartie comme suit :  
- Tranche Ferme (TF) : 55 217 000,00 DH/HT ;  
- Tranche Conditionnelle 1 (TC 1) : 53 736 000,00 DH/HT ;  
- Tranche Conditionnelle 2 (TC 2) : 57 854 000,00 DH/HT ;  
- Tranche Conditionnelle 3 (TC 3) : 49 325 000,00 DH/HT.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 242 000,00 DH Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, obligatoirement, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 Ija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés.

Les plis déposés, transmis ou reçus sous format papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

N° 4508/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE MARRA-  
KECH-SAFI  
PROVINCE  
DE CHICHAOUA  
COMMUNE D'AHDL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N°05/2025

Le 04/08/2025 à 11H, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de la commune d'Ahdil, à l'ouverture des plus relatif à l'appel d'offre ouvert national sur offres des prix en lot unique relatif aux :  
Travaux de fourniture et pose des clôtures en grille galvanisée pour les cimetières des douars : LAADILATE, BIAD, TNINE AHDL, CHGUTRINE, LAABABRA, ET EL FAKER MASSOUD relevant de la Commune D'AHDL PROVINCE DE CHICHAOUA  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme De 267183,60 dhs TTC (deux cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-trois dirhams,60cts.)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5000,00 dhs Cinq mille dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°05et 10 du règlement de consultation.

N° 4509/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT GENERAL  
D.R.F.H  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIE

N° : 69/2025/INDH/PAZ  
Le 23 Juillet 2025 à 10 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement extérieur du Centre des Personnes en situation d'Handicape à la C.T Oaouizerth, Province d'Azilal  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quinze mille cinq cent soixante dirhams, 00 Cts (115.560,00 DHD).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille trois cent dirhams, 00 Cts (2.300,00 DHD).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 4510/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT GENERAL  
D.R.F.H  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIE

N° : 70/2025/INDH/PAZ  
Le 23 Juillet 2025 à 11 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement extérieur de Dar Al Oumouma à la C.T Zaouiat Ahamsal, Province d'Azilal.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre vingt deux mille cinq cent soixante dirhams, 00 Cts (82.560,00 DHD).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille six cent dirhams, 00 Cts (1.600,00 DHD).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431

du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 4511/PA

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'intérieur  
Province d'Azilal  
Secrétariat Général  
D.R.F.H  
Avis d'appel d'offres  
ouvert national sur offres  
des prix n° :

71/2025/INDH/PAZ  
Il sera procédé le 04 Aout 2025 à 10 heures dans le bureau de monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix concernant :  
Achat de 23 Véhicules mini bus de 30 places destinés au transport scolaire, province d'Azilal.

Lot 1 : Achat de 12 Véhicules mini bus de 30 places destinés au transport scolaire, province d'Azilal.

Lot 2 : Achat de 11 Véhicules mini bus de 30 places destinés au transport scolaire, province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

N° 4512/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KENEFRA  
CAIDAT MY BOUAZZA  
COMMUNE HAD BOUHSSOUSSEN  
SERVICE PERSONNEL

**AVIS**

**D'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle**

**Au profit des fonctionnaires de la commune Had Bouhssousen.**

**Le président de la commune Had Bouhssousen**

Des examens d'aptitudes professionnelles vont être organisés au titre de l'année 2025 pour l'accès aux grades supérieurs ; au profit des fonctionnaires remplissant les conditions et relevant de la commune Had Bouhssousen ; conformément au décret du chef du gouvernement N° 16 du 07 octobre 2020 :

Au titre de l'année	Examen professionnel pour l'accès au grade	Conditions de participation	Date d'examen	Poste ouvert	Demier délai de dépôt de dossier
2025	- Technicien 2 <sup>ème</sup> grade -Adjoint Technique 1 <sup>er</sup> Grade	Six ans d'ancienneté dans le grade	14/08/2025	14% de la totalité des fonctionnaires ayant les conditions.	01/08/2025

Les demandes de participation doivent être adressées au président de la commune Had Bouhssousen ou bien déposées au service du personnel de la dite commune contre reçu de dépôt. Contenant la demande manuscrite, photocopie de la carte nationale et attestation de reclassement au grade.

N° 4506/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI BENICOUR  
COMMUNE DE ZEMAMRA  
DIRECTION DES SERVICES  
BUREAU DES MARCHES

**AVIS RECTIFICATIF**  
**De l'appel d'offres Ouvert simplifié n°12/2025/CZ**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert simplifié n° : 12/2025/CZ

ayant pour objet : ACQUISITION DES BARRES METALLIQUES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE ZEMAMRA, paru au journal "Libération" en date du 03/07/2025 sous n° 10549 que :

✓ La séance d'ouverture des plis prévus le : Jeudi 14/07/2025 à 10H00 sera reportée au Jeudi 21/07/2025 à 10H00.

N° 4505/PA

**FIDUCIAIRE CAFMA RUE TRIPOLI N° 26 LAARY CHEIKH - NADOR - TEL : 05.36.33.24.64**  
**TRANSFERT DES PARTS SOCIALES**  
**CHANGEMENT DE LA FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE**  
**DEMISSION DES GERANTS & DESIGNATION D'UN NOUVEAU GERANT UNIQUE**  
**MISE A JOUR DES STATUTS**

1- Aux termes de l'assemblée générale Extraordinaire du 30/05/2025, les associés de la Société EL OUMAMI-CASH SARL au capital de 50.000,00 DHS, sise a HAY JAADAR BENI BOUYFROUR ZEGHANGHANE NADOR, ont décidé :

- Transfert de 250 parts sociales détenues par Mme. FATIMA-EZZAHRA EL OUMAMI & 250 parts détenues par Mme. NADIA EL OUMAMI au profit de M. MOHAMMADI BENALI ;

- Changement de la forme juridique de la société à responsabilité limitée SARL à associé unique ;

- Démission de Mme.FATIMA-EZZAHRA EL OUMAMI et Mme. NADIA EL OUMAMI comme co-gérants de la société et nomination de M. MOHAMMADI BENALI nouveau gérant unique de la société ;

- Mise à jour des Statuts de la Société ;

- Pouvoirs à conférer.

2 - Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 02/07/2025 sous le N° 10460.

N° 4514/PA

Société LOTISSEMENT EL MATAR SARL  
 Constitution  
 Aux termes d'un acte S.S.P à Taourirt en date du 16/06/2025, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: «LOTISSEMENT EL MATAR-S.A.R.L.  
 Objet: Promoteur Immobilier; Lotisseur; Travaux Divers ou de Construction.  
 Siège Social: Riad El Badie Aptt N°10, 3ème Etage Bloc 3 E E Bd Allal El Fassi Oujda.

Durée: 99 ans.  
 Capital Social: Cent Mille Dirhams (100000,00dhs).  
 Les Associés: Mr MAARAD RAFIK 500 parts  
 Mme YAMNA TAGHI 500 parts.

Gérance: Co-gérants Mr MAARAD RAFIK CIN N°FC50002, Mme YAMNA TAGHI CIN N°S609318.  
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce d'Oujda le 09/07/2025 sous le N°1991, RC N°44577.

N° 4515/PA

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 REGION FES-MEKNES PROVINCE  
 DE BOULEMANE  
 CERCLE DE MARMOUCHA  
 CAIDAT AIT EL MANE

**COMMUNE D'AIT EL MANE**  
 Avis d'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix

N°01/2025/CAE/PB  
 Il sera procédé, le 23/07/2025 à 11 h dans la salle de réunion de la Commune AIT EL MANE Province de Boulemane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts simplifiés sur offres des prix concernant :

AMENAGEMENT DE PONT TACHYALT SUR OUED EZZABOUQ A LA COMMUNE D'AIT EL MANE -PROVINCE DE BOULEMANE-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, accessible à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : Cent dix mille cinq cent soixante-dix Dirhams, 52 centimes (110 570,52 dhs TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille deux cent douze Dirhams (2 212,00 Dhs TTC).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

N° 4516/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE**  
**CHP AIN CHOCK**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DE PRIX**

N 4/2025  
 Le 21/07/2025 à 10 heures, il sera procédé à la salle de réunion du CHP AIN CHOCK 300 hay moulay Abdellah Ain Chock à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix n 4/2025

Relatif à : ACHAT D'OXYGENE MEDICAL DESTINE AU CHP AIN CHOCK  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Minimum TTC 132 368,00 ;  
 CENT TRENTE DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE HUIT DIRHAMS TTC  
 Maximum TTC 263 552,00 ;  
 DEUX CENT SOIXANTE TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE DEUX DIRHAMS TTC

**RHAMS ttc**  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 CINQ MILLE DIRHAMS

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret des marchés publics  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 du règlement de consultation.

N° 4517/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**WILAYA REGION DRAA-TAFILALET**  
**PROVINCE D'ERRACHIDIA**  
**CERCLE DE RISSANI**  
**CAIDAT DE RISSANI**

Commune D'ES-SEFFALAT N° 34-21  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
 N° 04/2025

Mardi 05 aout 2025 à partir de 10h30mn, il sera procédé, dans le bureau de Mr le président du conseil communal d'ES-SEFFALAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert sur offres des prix relatifs à l'AOO N°03/2025 pour TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ARCHE ET PAVER LES ALLEES A KSAR ZAOUIT SIDI ALI DANS LA COMMUNE ES-SEFALAT

-Le dossier d'appel d'offres ouvert doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme du 517 644,30 dh cinq cent dix-sept mille six cent quarante quatre dirhams et 30 centimes).  
 - le caution provisoire est fixé à la somme du 9000,00dh (NEUF Mille Dirhams).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n°2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessibles à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4518/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**WILAYA REGION DARAA-TAFILALET**  
**PROVINCE D'ERRACHIDIA**  
**CERCLE DE RISSANI**  
**CAIDAT DE RISSANI**  
 Commune D'ES-SEFFALAT N° 34-21

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N° 05/2025

Jeudi 07 aout 2025 à partir de 10h30mn, il sera procédé, dans le bureau de Mr le président du conseil communal d'ES-SEFFALAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert sur offres des prix relatifs à l'AOO N°05/2025 pour CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE DE CIMETIERE COMMUNAUX AUX KSOURS DE COMMUNE ES-SEFALAT

-Le dossier d'appel d'offres ouvert doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme du 1 948 860,00 dh un million neuf cent quarante-huit mille huit cent soixante dirhams).

- le caution provisoire est fixé à la somme du 30 000,00dh (Trente Mille Dirhams).

- le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n°2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessibles à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 240 000,00

sibles à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4519/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE KHENIFRA**  
**SECRETARIAT GENERAL DBM**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
 N°13/2025/INDH

Le 05/08/2025 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

Acquisition d'un véhicule de service au profit de la Division de l'Action Sociale - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 (Quatre mille) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 240 000,00

N° 4520/PA

(Deux cent quarante mille) dirhams TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

les prospectus, notices, catalogues et autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au Secrétariat Général- Province de Khénifra, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis.

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 Province de TAZA  
 Pachalik de TAJILA  
 Commune de TAJILA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N°09/2025/CT**

**Le 05 AOUT 2025 à 10h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux de monsieur le président de la commune de TAHLA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 09/2025/CT pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE « AIN CHAHBA » DANS LE CADRE DE LA MISE A NIVEAU URBAIN A LA COMMUNE DE TAHLA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre millions quatre cent soixante-seize mille cent quarante-neuf dirhams et Soixante-seize centimes (4.476.149,76 dhs)**  
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **quatre-vingt mille dirhams (80.000,00dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

- **Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse :**

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivante :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE MINIMALE
A	A-2	3
O	O-1	2

N° 4513/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Guelmim  
oued noum  
Province Assa Zag  
Cresil Provincial Assa Zag  
Avis de la consultation  
architecturale ouverte  
N°70/BP/2025

Le 05/08/2025 à 11H00, il sera procédé dans les bureaux du Conseil Provincial de la Province Assa Zag (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte n° 70/2025/BP

Pour :  
ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE COMPLEXE D'ARTISANAT ET CREATION DE CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL A LA CT ASSA -PROVINCE ASSA ZAG

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des prestations à réaliser est de : Dix millions Neuf cent trente mille Neuf cent vingt dirhams (10.930.920,00 Dhs).

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des documents des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°11 du règlement de la consultation architecturale.

Des visites des lieux sont programmées le 17/07/2025 à 10H00.

N° 4523/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
RÉGION GUELMIM  
OUED NOUN  
PROVINCE D'ASSA-ZAG  
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 71/BP/2025

Le 05/08/2025 à 10 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :

ÉTUDES D'EXECUTION ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PROJETS -TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR TALIBA ET DAR TALIB A LABOUIRATE ET TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE COMPLEXE D'ARTISANAT ET CREA-

TION DE CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL A ASSA PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf Mille Trois cent dix-neuf mille Dirhams (9 300,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent quatre-vingt mille dirhams 00 Cts TTC (480 000,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des documents des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du

budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4524/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
RÉGION GUELMIM  
OUED NOUN  
PROVINCE D'ASSA-ZAG  
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 72/BP/2025

Le 05/08/2025 à 10 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :

CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE

CONSTRUCTION DES PROJETS - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR TALIBA ET DAR TALIB A LABOUIRATE ET TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE COMPLEXE D'ARTISANAT ET CREATION DE CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL A ASSA PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre mille dirhams 00 Cts (4 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent vingt mille deux dirhams 00 Cts TTC (220 002,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des documents des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4525/PA

الملكة المغربية  
وراية لها  
إقليم الحسيمة  
دائرة الحسيمة  
قاعة الحسيمة  
مجلس الحسيمة

إعلان

من إيفاج وشتر مشروع قوار تحطيط حدود الطرق العامة لإحداث دور من الطريق الصومية رقم 72 وهو من الطريق الصومية رقم 76 ذات عرض 30 أمتار وعلى طول 251 متر بجنوبي جماعة الحسيمة، إقليم الحسيمة، وذلك قطع الأرضية المزمع ملكيتها لأصحابها هذه الصيغة.

طيلة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القوار أسفله في الجريدة الرسمية، يودع ملف البتة واسجل لدى تشيرون التكاليف والتصرفات ومن إزادة الصوم بقر جماعة الحسيمة، إقليم الحسيمة، أثناء فترة عمل أدوات العمل الإدارية كما وضع مشروع القرار لدى الخليفة القضائية وذلك قصد تسيير عمل الرسوم القضائية. اعتبارا لخصائص الفصل 12 من القانون رقم 7-01 المتعلق بإدراج ملكية من أصل للعدالة العامة وبالإحلال لثابت الضمان بتبنيها الغير الشرف رقم 1-81-254 الصادر في 11 رجب 1402 (6 مايو 1982).

مشروع قرار

بتحطيط حدود الطرق العامة لإحداث دور من الطريق الصومية رقم 72 وهو من الطريق الصومية رقم 76 ذات عرض 30 أمتار وعلى طول 251 متر بجنوبي جماعة الحسيمة، إقليم الحسيمة، وذلك قطع الأرضية المزمع ملكيتها لأصحابها هذه الصيغة.

إن رئيس مجلس جماعة الحسيمة

- بإذن من المجلس العمومي رقم 023.24 المتعلق بإحداث الضمان بتبنيها الغير الشرف رقم 1-81-254 الصادر في 11 رجب 1402 (6 مايو 1982)
- وعلى القانون رقم 7-01 المتعلق بوضع القواعد العامة لإحداث الضمان بتبنيها الغير الشرف رقم 1-81-254 الصادر في 11 رجب 1402 (6 مايو 1982)
- وعلى القانون رقم 02-04 المتعلق بدمج إقليم الحسيمة في إقليم الحسيمة، إقليم الحسيمة، رقم 023
- وعلى القانون رقم 19-19 المتعلق بمصادرة الملكية العامة للمدينة الحسيمة، إقليم الحسيمة، رقم 19-19-19 الصادر في 9 جمادى الأولى 1402 (14 يونيو 2020)
- وعلى القانون رقم 140-90 الصادر في 2 رجب 1402 (14 أبريل 1981) المتعلق بالقانون رقم 140-90 المتعلق بوضع القواعد العامة لإحداث الضمان بتبنيها الغير الشرف رقم 1-81-254 الصادر في 11 رجب 1402 (6 مايو 1982) وعلى القانون رقم 12-08 المتعلق بالرسوم.
- وعلى القانون رقم 13-04 الصادر في 14 رجب 1402 (14 أبريل 1981) المتعلق بالقانون رقم 13-04 المتعلق بالرسوم.
- وعلى المادة 103 من القانون رقم 7-01 المتعلق بإدراج ملكية من أصل للعدالة العامة وبالإحلال لثابت الضمان بتبنيها الغير الشرف رقم 1-81-254 الصادر في 11 رجب 1402 (6 مايو 1982)
- وعلى المادة 103 من القانون رقم 7-01 المتعلق بإدراج ملكية من أصل للعدالة العامة وبالإحلال لثابت الضمان بتبنيها الغير الشرف رقم 1-81-254 الصادر في 11 رجب 1402 (6 مايو 1982)
- وعلى المادة 103 من القانون رقم 7-01 المتعلق بإدراج ملكية من أصل للعدالة العامة وبالإحلال لثابت الضمان بتبنيها الغير الشرف رقم 1-81-254 الصادر في 11 رجب 1402 (6 مايو 1982)

بشروما يلي:

المستأجر: جماعة قوار تحطيط حدود الطرق العامة لإحداث دور من الطريق الصومية رقم 72 وهو من الطريق الصومية رقم 76 ذات عرض 30 أمتار وعلى طول 251 متر بجنوبي جماعة الحسيمة، إقليم الحسيمة، وذلك قطع الأرضية المزمع ملكيتها لأصحابها هذه الصيغة.

رقم الخط الأرضية المزمع	وصف المبنى	اسم المالك أو المالكين	المساحة المزمع	ملاحظات
1	7846106	مركبة كاسا Kaspa - RMC CAS SA (S.A.R.L.)	004	
2	7846100	الغرفة المزمع من جوار المبنى الغرفة المزمع من جوار المبنى الغرفة المزمع من جوار المبنى	443	إضافة مساحة مزمع بناءها لإجمالي مساحة المبنى على مساحة 443 م <sup>2</sup> (443 م <sup>2</sup> )
3	7846100	الغرفة المزمع من جوار المبنى	36	
4	7846100	الغرفة المزمع من جوار المبنى SOCIÉTÉ DÉMOMANÉ "D'AMMANÉ PRODUCTIONS" (S.A.R.L.)	30	مشروع إنشاء مبنى سكني بمساحة حدود الطريق العامة لإحداث دور من الطريق الصومية رقم 72 وهو من الطريق الصومية رقم 76 ذات عرض 30 أمتار وعلى طول 251 متر بجنوبي جماعة الحسيمة، إقليم الحسيمة، وذلك قطع الأرضية المزمع ملكيتها لأصحابها هذه الصيغة.

الصفة العامة: مدير جماعة قوار تحطيط حدود الطرق العامة لإحداث دور من الطريق الصومية رقم 72 وهو من الطريق الصومية رقم 76 ذات عرض 30 أمتار وعلى طول 251 متر بجنوبي جماعة الحسيمة، إقليم الحسيمة، وذلك قطع الأرضية المزمع ملكيتها لأصحابها هذه الصيغة.

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province d'Ouarzazate  
Commune de Tidil

Avis d'appel d'offres ouvert N° :09/2025

Séance publique

Le douze Aout 2025 à 14h de l'après-midi, il sera procédé au bureau de Monsieur le Président du conseil de la commune de Tidil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Vente des machines, d'équipements, de mobiliers de bureau mis au rebut et d'objets en voie de disparition appartenant à la commune de Tidil, à savoir :

Genre	Nbr	L'état mécanique et la nature de vente de l'objet	Quantité	Estimation d'importance de la concurrence en Dhs	Contenance prévue en Dhs
Lot 81	Volkswagen LAND ROVER Defender	01	Disponibilité et utilisable	1 524190	Deux mille dirhams (2000,00)
	Volkswagen MADINA HOVER GREAT WALL	01	Disponibilité et utilisable	1 198292	
	Cantonese BAIR	01	Disponibilité et utilisable	1 194300	
	Volkswagen RENAULT ZS	01	Disponibilité et inutilisable	2053 -A-36	
	Volkswagen VOLKSWAGEN TIGUAN	01	Reactivement brute	1 204021	
Lot 82	Motorcycle	03	Disponibilité et inutilisable	(115.000,00)	Trois mille dirhams (3.000,00)
	Batteries	13	Disponibilité et inutilisable		
	Ferrous	70	Disponibilité et inutilisable		
	Chaises en tissu noire no Chrome	01	Épuisé		
	Chaises en tissu noires pour visiteurs	03	Épuisé		
	Chaises en tissu bleu no Chrome	02	Épuisé		
	Tente 5*7	01	Disponibilité et utilisable		
Chaises en tissu	33	Épuisé			
Table de réunion	01	Disponibilité et utilisable			

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la commune de Tidil, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le caution doit être établi au nom de la commune de Tidil.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des documents des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 de décret N° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Se présenter, contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés de la commune de Tidil.
- Se faire accompagner par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau prescrt.
- Se faire remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Se faire transmettre par voie électronique au portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par chapitre 11 du cahier des charges.

N° 4522/PA

N° 4521/PA





STE \* ATELIER LOC INDUSTRIEL \* S.A.R.L.  
Clôture de la liquidation  
- Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société \* ATELIER LOC INDUSTRIEL \* S.A.R.L., enregistré Le 02/07/2025, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :  
\* Clôture de la liquidation \* Quidus au liquidateur de la société sur les comptes de la liquidation et acceptation de la démission de la gérance  
\* Radiation de registre de commerce  
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 08/07/2025 Sous N° 979340 Immatriculé au Registre de Commerce sous N° 589377 / Casablanca.  
POUR EXTRAIT ET MENTION  
LA GERANCE  
N° 4537/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" S.A.R.L.  
Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca  
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99  
STE \* ROBINET PLANETE \* S.A.R.L.  
Clôture de la liquidation  
- Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société \* ROBINET PLANETE \* S.A.R.L., enregistré Le 02/07/2025, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :  
\* Clôture de la liquidation \* Quidus au liquidateur de la société sur les comptes de la liquidation et acceptation de la démission de la gérance  
\* Radiation de registre de commerce  
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 08/07/2025 Sous N° 979339 Immatriculé au Registre de Commerce sous N° 543889 / Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION  
LA GERANCE  
N° 4538/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA  
DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
N° 10/2025/BP

Le 01 Août 2025 à 10 :00 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du Conseil de la Province d'El Jadida, sis à 11, rue Beethoven El Jadida, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 10/2025/BP du 01 Août 2025, pour :  
- Achat et installation de Matériel Technique de Poterie au Profit des Artisans Potiers de la commune Territoriale Ouled Heine à la Province d'El Jadida.  
- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 484 000,00 dirhams TTC (Deux Million Quatre Cent Quatre-vingt-quatre Mille Dirhams).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 47 000,00 dirhams (Quarante Sept Mille dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, et 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés public accessible

ble à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.  
N° 4539/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Direction des Domaines de l'Etat  
Direction Régionale à Rabat  
Appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° :08 /DRDE-Rabat/2025  
Le 1er août 2025 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Di-

rection Régionale des Domaines de l'Etat de Rabat sis à : 49, Avenue Allal Ben Abdellah, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° :08 /DRDE-Rabat / 2025, pour les travaux d'aménagement des Délégations des Domaines de l'Etat de Kénitra et Khémisset en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée

à la somme de : Un million cent six mille sept cent quatre-vingt-seize dirhams toutes taxes comprises (1 106 796.00 DH TTC).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille dirhams (20 000.00DH).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés pu-

blics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Il est prévu une visite des lieux en date et lieux suivants :  
- Le 25 juillet 2025 à 10 h au siège de la Délégation des Domaines de l'Etat de Kénitra sis Avenue 2 mars, Bir Rami, Kénitra  
- Le 25 juillet 2025 à 14h au siège de la Délégation des Domaines de l'Etat de Khémisset sis Avenue Qadi Ayad, Quartier Administratif, Khémisset  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.  
N° 4540/PA



المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
الجمعية الوطنية لحقوق الإنسان  
Conseil national des droits de l'Homme

Le Conseil National des Droits de l'Homme organise le 21 Septembre 2025 à Rabat, un concours pour le recrutement de six (06) postes contractuels.  
Pour plus d'informations, consulter le portail national de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou sur site web du Conseil National des Droits de l'Homme [www.cndh.org.ma](http://www.cndh.org.ma).  
Date limite de dépôt le 25 juillet 2025 à 16h30.

N° 307/PC

## Sur vos petits écrans



07H00 : Hymne National + Coran	18H50 : Al Wajh Al Akhar	09:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec marwahib tajwid	13:25:00 : FEUILLETON : AL AMANA	20:30:00 : NEWS : INFO SOIR
07H10 : Documentaire amazigh	19H20 : Babou aala Babi	06:00:00 : MAGAZINE : CHFIHWAT BLADI	14:15:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH	20:55:00 : QUE DU SPORT
07H40 : Documentaire amazigh	19H40 : Joudia	06:25:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M	14:25:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES JAM SHOW	21:00:00 : METEO
08H10 : Abkariat Maghribia	20H25 : Ahlam City	07:20:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL	14:30:00 : FEUILLETON : ZINA	21:05:00 : NEWS : ECO NEWS
09H05 : Amelay	21H00 : Journal Télévisé	08:00:00 : SAHATNA JMS	15:00:00 : FEUILLETON : HKAYTI	21:15:00 : AL MASSAIYA
10H00 : Yakout w anbar	22H00 : Fouk selk	08:30:00 : MAGAZINE : AL KHOBARAE	16:25:00 : SERIE : KHOU KHWATATOU	21:45:00 : NEWS : ECO NEWS
10H55 : Oussrati	22H40 : Chabab fil wajiha	09:25:00 : FEUILLETON : ZINA	17:05:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M	21:50:00 : NEWS : BULLETIN METEO
11H50 : Al Wajh Al Akhar	23H40 : Journal Télévisé	09:55:00 : MAGAZINE : CHFIHWA MASA CHOUMCHA	17:55:00 : DESSIN ANIME : MOUGHAMARAT BAMBOU WA ALMA	21:55:00 : FEUILLETON : INTI-QAM
12H25 : Ahlam City	00H00 : Allah y sameh	10:00:00 : FEUILLETON : WOUJA3 LQALB	18:10:00 : DESSIN ANIME : ABTAL AL BIHAR	22:40:00 : MAGAZINE : AL MILAF
13H00 : Journal Télévisé	00H30 : Al Wajh Al Akhar	10:45:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL	18:20:00 : MAGAZINE : CHFIHWA MASA CHOUMCHA	23:40:00 : MAGAZINE : NIDAE
13H20 : Allah y sameh	01H00 : Amelay	11:00:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M	18:50:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES JAM SHOW	00:05:00 : FEUILLETON : SAULTI
14H00 : Journal Télévisé	02H00 : Canal Atlas	12:00:00 : SERIE : AL KHAWA	18:50:00 : FEUILLETON : SAULTI	00:50:00 : FEUILLETON : AL AMANA
14H20 : Journal Télévisé	03H00 : Yakout w anbar	12:35:00 : METEO	19:40:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI	01:35:00 : MAGAZINE : MASA ANNASS
14H40 : Al Malhoun	04H00 : Documentaire amazigh	12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR		02:40:00 : MAGAZINE : MOLA-HIDOUNE
15H00 : Parlement	04H30 : Documentaire amazigh	13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RYADI		03:40:00 : MAGAZINE : MASA RAMDANI
18H00 : Machi Bhalhom	05H00 : Abkariat Maghribia			04:10:00 : MAGAZINE : KHIR LBLAD
18H20 : Majala Jihouia	06H00 : Oussrati			04:30:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI
18H30 : Journal Télévisé				

En kiosque ou sur le web

# Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

© Myriam Kinnich

L'information par les professionnels:  
rempart contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



# Demna Gvasalia

*Styliste provocateur contraint de s'assagir*

## Portrait



Enfant, il a fui la guerre et appréhendait la mode comme un "champ de bataille", n'hésitant pas à interpellier jusqu'à déranger: allé trop loin, le Géorgien Demna, qui passe de Balenciaga à Gucci, a été contraint de s'assagir.

"Ce que Demna a apporté à la mode, à Balenciaga et au succès du groupe est immense. Sa force créative est

exactement ce dont Gucci a besoin", a salué François-Henri Pinault, PDG de la maison mère Kering, dans le communiqué annonçant ce transfert inattendu mi-mars.

Son dernier défilé pour la maison française mercredi à Paris, pendant la semaine de la haute couture, est l'un des plus attendus et fera sans nul doute le plein de stars proches du designer. Il rejoindra la griffe italienne dès le lendemain.

Depuis le 26 juin, une exposition baptisée "Balenciaga par Demna" attire aussi les foules au siège parisien de Kering. Elle retrace ses dix années de création à travers une centaine de pièces, de la robe haute couture à la sneaker XXL en passant par le célèbre cabas en cuir inspiré du sac Ikea.

Sans rancune, Demna y dévoile même un mail de 2007 dans lequel Balenciaga déclinait sa candidature.

Presque vingt ans plus tard, le Géorgien de 44 ans a fait de la griffe une marque désirable, ayant franchi le milliard d'euros de chiffre

d'affaires.

Clés de ce succès, son style iconoclaste, des T-shirts à de la haute couture, sa capacité à rendre désirable le "moche", des Crocs à semelles compensées aux sacs poubelle, ainsi que ses connexions people, de la rappeuse américaine Cardi B à l'actrice française Isabelle Huppert.

Mais cela ne s'est pas fait sans accroc.

Retour en 2022. En octobre, Balenciaga doit couper les ponts avec le rappeur Kanye West, ami de Demna qui a ouvert son défilé trois semaines plus tôt à Paris, après ses dérapages antisémites.

En novembre, le styliste, cité parmi les 100 personnalités les plus influentes au monde par le magazine américain Time, se retrouve lui-même dans l'oeil du cyclone après une campagne publicitaire mettant en scène des enfants avec des accessoires anormaux.

Demna reconnaît un "mauvais choix artistique" et promet de changer son "ap-

proche provocatrice" dans la façon de concevoir et de montrer ses vêtements.

"On a droit à l'erreur dans un groupe comme Kering. On n'a pas le droit de faire deux fois la même", le prévient François-Henri Pinault.

Défilés sur une table de cuisine XXL inspirée de celle de sa grand-mère ou dans un étroit couloir à l'intérieur d'un cube noir, plutôt que dans la boue, mais collections toujours très streetwear, le créateur a depuis mis de l'eau dans son vin, tout en conservant ses signes distinctifs.

Suffisant pour relancer Gucci, en perte de vitesse ? L'action Kering a dégringolé après l'annonce de sa nomination, les investisseurs attendant plutôt un poids lourd venu de l'extérieur, selon des analystes.

Demna Gvasalia, qui a abandonné son nom de famille pour ses représentations dans la mode, est né le 25 mars 1981 à Soukhoumi, en Abkhazie, région de la Géorgie alors république soviétique.

Dans les années 1990, après la chute de l'URSS, il a fui, avec sa famille, le "nettoyage ethnique" des Géorgiens par les séparatistes abkhazes prorusses.

"La guerre en Ukraine a réveillé la douleur et les traumatismes que j'avais en moi", a-t-il confié en dédiant, en mars 2022, un show au pays récemment envahi par la Russie, lors duquel ont défilé sous une tempête de neige des "réfugiés" à moitié dénudés et portant des sacs poubelle, vendus ensuite plus de 1.500 euros.

Diplômé de l'Académie Royale des Beaux-Arts d'Anvers (Belgique), Demna est passé par Maison Margiela et Vuitton, avant de créer avec son frère en 2014 la marque Vetements, abandonnée en 2019, puis d'être nommé directeur artistique de Balenciaga en 2015.

Dans une interview en 2021 au magazine Vanity Fair, il confiait que la mode était pour lui "une bataille", d'où "l'agressivité et la noirceur" de ses créations.

”

Demna confiait que la mode était pour lui "une bataille", d'où "l'agressivité et la noirceur" de ses créations



# Brahim Ghalidi rejoint le NAC Breda



**L'**international marocain Brahim Ghalidi a rejoint le club néerlandais du NAC Breda, en provenance du Standard de Liège (Belgique), a annoncé, mardi, le club évoluant

en Eredivisie.

L'attaquant âgé de 20 ans "est transféré gratuitement du Standard de Liège et signe un contrat de trois saisons avec la Perle du Sud", a indiqué le NAC Breda dans un communiqué publié sur son site web, qualifiant le joueur d'"attaquant polyvalent, capable de jouer sur les deux côtés et derrière l'attaquant" et qui a été "suivi par les recruteurs de Breda depuis sa jeunesse".

Le directeur technique du club, Peter Maas, a salué l'arrivée de Brahim Ghalidi, "un attaquant rapide et talentueux" qui sera "un atout précieux" pour le NAC Breda "dès maintenant et pour les saisons à venir". "Nous sommes convaincus qu'il exploitera pleinement son potentiel avec nous", a-t-il ajouté.

L'international U20 du Maroc a notamment été formé au RSC Anderlecht, à l'Union Saint-Gilloise et à Saint-Trond (Belgique), pour ensuite rejoindre le Standard de Liège en 2020. Il y a évolué chez les moins de 18 ans et les moins de 21 ans, avant d'intégrer l'équipe de jeunes liégeoise (SL16 FC). Il a joué un temps sous la direction de Carl Hoefkens, l'actuel entraîneur du NAC.

En deuxième et troisième division belge, l'ailier gauche a "régulièrement démontré ses qualités, ce qui lui a valu plusieurs matchs en équipe première des Rouches", a relevé le NAC Breda, notant que le joueur était prêt "pour un nouvel environnement" en Eredivisie.

"Depuis des années, je suis enthousiaste à l'idée d'un transfert en Eredivisie. Le NAC est une excellente équipe et travaille sur un projet ambitieux pour enfin s'imposer au plus haut niveau", a déclaré le joueur marocain, cité dans le communiqué.

## La FRMG et l'International Series prolongent leur partenariat

**L**a Fédération Royale marocaine de golf (FRMG) a prolongé de deux ans son partenariat avec l'International Series, qui regroupe dix événements de prestige au sein du calendrier de l'Asian Tour.

"Le Maroc restera une destination incontournable dans le calendrier de l'International Series, à la suite d'un accord stratégique conclu avec la Fédération Royale marocaine de golf (...) Cet accord de deux ans a été officialisé en marge de l'International Series Morocco", disputé à Rabat du 3 au 6 juillet, a annoncé l'International Series Morocco, mardi dans un communiqué.

"Cette annonce vient conforter le statut croissant du Maroc comme plateforme régionale majeure du golf international, grâce à un écosystème solide dédié à l'émergence des talents, en particulier avec l'organisation de deux tournois Asian Development Tour (ADT) et plusieurs autres initiatives clés favorisant le développement de la discipline à tous les niveaux", souligne le communiqué.

Cet accord confirme "notre présence au Maroc pour 2026 et pour au moins deux éditions supplémentaires", s'est réjoui Rahul Singh, directeur de l'International Series, cité dans le communiqué, ajoutant : "Nous remercions vivement Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid".

"Nous voulons jouer un rôle structurant dans l'essor du Maroc sur la scène golfique régionale et mondiale, en tant que pôle de référence pour l'Afrique du Nord et la région MENA", a-t-il ajouté.

"Le renouvellement de ce partenariat stratégique est une formidable opportunité de poursuivre l'accompagnement de nos jeunes et de les aider à exploiter pleinement leur potentiel", a indiqué pour sa part M. Jalil Bennazou, représentant de la FRMG, faisant remarquer que "l'International Series permet à nos talents nationaux et régionaux de se mesurer à l'élite internationale".

Pour rappel, le golfeur zimbabwéen Scott Vincent a remporté, dimanche, le titre de la 3ème édition des International Series Morocco, organisée au Royal Golf Dar Es Salam à Rabat du 3 au 6 juillet. L'International Series offre un accès direct à la LIV Golf League au joueur qui termine en tête du classement final de la saison.

# Abdallah Malaga, un destin entre deux rives

**D**ans l'histoire du football marocain et espagnol, peu de noms résonneront avec autant de force que celui d'Abdallah Ben Berek El Antaki, connu de tous sous le nom d'Abdallah Malaga. Il ne fut pas seulement un grand joueur, mais aussi un excellent mentor pour les jeunes talents marocains et espagnols.

Né à Rabat le 2 février 1937, Abdallah découvrit très tôt sa passion pour le ballon rond. Comme tant d'enfants de sa génération, il apprit à jouer dans la rue. Son talent naturel se révéla rapidement. Il fit ses premiers pas en amateur sur la pelouse de Touarga, puis rejoignit le Stade Marocain, l'un des clubs pionniers du football national.

Ce fut là que Larbi Ben Berek, légende du football marocain, le remarqua. "En m'observant sur le terrain, il me dit que j'avais le niveau pour évoluer en Europe", confia Abdallah Malaga à la MAP.

En 1956, lors d'un match contre le FUS de Rabat, Abdallah brilla. Il marqua les esprits, notamment ceux des recruteurs espagnols venus assister à la rencontre. Et ce fut Ben Berek lui-même qui facilita son départ pour l'Espagne, en le recommandant au club de Grenade.

"Mon père ne voulait pas que je parte. Mais Ben Berek le convainquit. Deux jours plus tard, je traversais le Détroit avec un simple laissez-passer, faute de temps pour obtenir un passeport", se souvient-il.

A Grenade, il s'adapta rapidement. D'abord ailier, il fut repositionné en défense centrale. Grâce à son intelligence de jeu et à sa combativité, il s'illustra à ce nouveau poste. Dès sa première saison, il contribua à la montée du club en première division.

Deux ans plus tard, Abdallah rejoignit Malaga, ville qui devint la sienne. Son transfert s'effectua en toute discrétion, afin d'éviter toute tentative de recrutement concurrente.

A Malaga, il s'imposa comme un élément clé. Il marqua des buts, construisit le jeu, et se distingua par sa technique, sa vision et son élégance balle au pied.

"Abdallah fait partie des grands noms de notre histoire", témoigne le directeur général du club de Malaga, Kike Pérez. Il incarne le destin croisé du Maroc et de l'Espagne, et le pouvoir fédérateur du ballon rond, capable de transcender frontières et époques, souligne-t-il.

Ses performances lui valurent de nombreuses distinctions, dont le titre de meilleur joueur à moultes reprises, ainsi qu'une reconnaissance en tant que l'un des footballeurs les plus prometteurs de sa génération.

Malgré une offre alléchante de l'Atlético Madrid, Abdallah choisit de rester à Malaga, ville natale de sa fille et lieu de vie de sa famille. Ce choix du cœur témoigne de sa loyauté et de son attachement au club andalou.

Abdallah devint aussi un homme de pres-

stance, respecté autant pour son style de jeu que pour sa personnalité. Grand, athlétique, calme, il incarna l'élégance du football de son temps.

En 1961, il fut appelé en équipe nationale pour affronter l'Espagne à Madrid. Il inscrit un but lors de ce match historique, marquant ainsi son empreinte des deux côtés de la Méditerranée.

En 1975, il entama une carrière d'entraîneur, passant par Alavés, Grenade, puis retrouvant Malaga, son club de cœur. Il transmet aux jeunes sa passion et son exigence, devenant un formateur très apprécié et respecté.

Mais ce fut au Maroc, à la demande de feu SM Hassan II, qu'il accomplit l'une de ses missions les plus importantes : repérer et former les futurs talents du football national. Il lança ainsi le programme "Mille Joueurs", destiné aux différentes sélections du Royaume.

Il joua également un rôle décisif dans le parcours des Lions de l'Atlas au Mondial 1986, en tant que directeur sportif, aux côtés de Mehdi Faria.

Aujourd'hui, une porte du stade La Rosaleda à Malaga porte son nom. Symbole d'une reconnaissance profonde, elle rappelle le parcours exceptionnel d'un joueur marocain qui sut s'imposer, s'intégrer et marquer l'histoire du football espagnol.

"Ben Berek incarne à lui seul l'ensemble des valeurs nobles véhiculées par le sport", assure le



maire d'Estepona, José María García Urbano, dans une déclaration à la MAP.

"En tant que joueur puis entraîneur, Abdallah se distingua toujours par son engagement exemplaire auprès de la jeunesse, tant sur le terrain qu'en dehors", résume-t-il.

Par Khalid El Harrak (MAP)

Mondial des clubs

# Chelsea et Joao Pedro brisent le rêve de Fluminense



Chelsea a brisé le rêve de Fluminense en se hissant en finale du Mondial (2-0) grâce à un doublé de sa toute dernière recrue, le Brésilien Joao Pedro, qui a joué un bien vilain tour à son club formateur, mardi à East Rutherford.

L'équipe de Rio, qui espérait contester l'hégémonie du Vieux Continent, est passée à côté de son rendez-vous et ce sont les Blues qui ont gagné le droit de défier dimanche au MetLife Stadium (New Jersey) le vainqueur de l'autre demi-finale entre le PSG, champion

d'Europe, et le Real Madrid de Kylian Mbappé.

C'est donc un choc 100% européen qui clôturera cette nouvelle formule de la Coupe du monde. Un scénario que le président de la Fédération internationale (Fifa) Gianni Infantino aurait sans doute aimé éviter, lui qui escomptait ébrécher la domination de l'UEFA sur le football de clubs en lançant cette compétition à 32 participants.

Ironie de l'histoire, c'est un ancien carioca, Joao Pedro, qui s'est mué en bourreau de

"Flu" en expédiant d'abord une magnifique frappe enroulée en première période (18e) avant un petit exploit personnel après la pause, en conclusion d'une contre-attaque rondement menée (56e).

L'attaquant de 23 ans, transféré il y a seulement une semaine en provenance de Brighton contre un chèque de près de 70 millions d'euros, a fêté de la plus belle des manières sa première titularisation, même s'il s'est bien gardé de célébrer ses deux buts de façon ostentatoire par respect envers le club de ses dé-

buts qu'il avait quitté il y a 5 ans pour s'exiler en Angleterre, à Watford.

"Ce sont des débuts rêvés. Je ne pense pas que ça aurait pu mieux se passer. Je suis désolé pour Fluminense, mais je suis un professionnel et Chelsea me paye pour marquer des buts", a réagi le héros du jour.

Joao Pedro a ainsi mis fin au beau parcours de Fluminense, tombeur notamment en 8e de finale de l'Inter Milan (2-0), finaliste de la Ligue des champions. Il n'y aura pas de représentant de l'Amérique du Sud et plus particulièrement du Brésil en finale alors que leurs équipes auront été les grandes animatrices du tournoi, aussi bien sur le terrain qu'en tribunes.

Mais le 4e de Premier League, malgré un premier tour laborieux, marqué par une défaite face aux Brésiliens de Flamengo (3-1), était logiquement trop fort pour Fluminense et ses vétérans. L'arrière-garde vieillissante des Brésiliens, emmenée par "O Monstro" Thiago Silva (40 ans) et le gardien Fabio (44 ans), a souffert le martyr alors qu'elle avait si bien résisté tout au long du Mondial.

Outre Joao Pedro, le Portugais Pedro Neto a été un danger constant sur son côté gauche et le Français Christopher Nkunku aurait même pu encore un peu plus corser l'addition après un très beau slalom dans la surface (65e).

Fluminense n'a réellement réussi qu'une seule fois à faire parcourir un frisson dans les travées d'un MetLife Stadium quasiment plein à craquer (près de 80.000 spectateurs) mais la tentative de Hercules a été détournée sur sa ligne par Marc Cucurella (25e).

Vainqueur du Mondial des clubs en 2021 sous son ancienne moulture, Chelsea va désormais pouvoir attendre tranquillement l'identité de son futur adversaire. Mais que ce soit le PSG ou le Real Madrid, pas sûr qu'il ait le droit à la même balade dimanche prochain dans le New Jersey.

## La multipropriété, une opportunité pour les clubs, un risque pour les compétitions

Si la multipropriété des clubs est souvent présentée comme une menace, à l'image des déboires de Lyon, le monde du football n'est pas non plus vent debout contre cette tendance, pour ne pas décourager les investisseurs.

Le phénomène a réellement pris de l'ampleur à partir des années 2000 et aujourd'hui plusieurs grosses écuries européennes sont adossées à des groupes possédant plusieurs équipes comme Manchester City (City Group), Manchester United (Ineos), Chelsea (BlueCo) ou l'AC Milan (RedBird).

La relégation en Ligue 2 de l'OL, que le club français devait contester mercredi en appel, n'est certes pas une bonne publicité pour la multipropriété puisque il appartient à Eagle comme les clubs brésiliens de Botafogo et belge de Molenbeek. Pour autant, certains spécialistes sont tout de même favorables à ce mode particulier de propriété.

"Est-ce qu'en France on a à se plaindre que LVMH soit propriétaire de nombreuses marques frontalement en concurrence ?", demande Nicolas Blanc, patron de Sport Value, une entreprise de conseil économique spécialisée notamment dans le football.

"Personne n'aurait l'idée de dire à LVMH: +Vous avez trop d'entreprises de

parfums+. Ce qui fonctionne dans le luxe peut fonctionner dans le foot. Eux aussi ont un mercato des grands directeurs de collection", ajoute-t-il.

"Effectivement, le football est pris dans un système économique global qui le dépasse, il y a des phénomènes de concentration très forts dans beaucoup de secteurs d'activité, le luxe, l'automobile, les médias...", approuve le directeur des études du Centre de droit et d'économie du sport (CDES), Christophe Lepetit.

"Mais dans le luxe il n'y a pas le risque de collusion qui existe dans le domaine sportif, complète-t-il. Or l'équilibre et l'intégrité des compétitions sont les deux valeurs cardinales en économie du sport, il faut les protéger."

Hors de question que le propriétaire de deux équipes arrange un résultat entre elles. La simple perception d'un conflit d'intérêt serait un désastre pour l'image de la compétition, voilà pourquoi quasiment toutes les ligues en Europe empêchent la multipropriété dans leurs championnats.

Mais l'UEFA n'est pas si draconienne, elle donne la possibilité de reléguer un des deux clubs dans une compétition inférieure. En 2023-24, l'Union Saint-Gilloise a été inscrite finalement en Ligue Conférence pour ne pas disputer la Ligue Europa avec Brighton, club également détenu

par Tony Bloom.

La première affaire du genre remonte à la Coupe de l'UEFA 2006-07, pour laquelle étaient qualifiés deux clubs appartenant à la société d'investissement Enic, Tottenham et le Slavia Prague. Le groupe avait dû réduire sa part dans le club tchèque pour que les deux équipes puissent jouer la même compétition.

La fréquence de ces conflits d'intérêt s'est nettement accélérée ces dernières années avec le développement de la multipropriété, des cas des deux clubs de la galaxie Red Bull, Salzbourg et Leipzig, en Ligue des champions 2017-18 à Manchester City et Gérone (City Group) ou Manchester United et Nice (Ineos) plus récemment.

A chaque fois, les clubs ont trouvé des parades en modifiant l'actionariat ou la gouvernance, comme Toulouse et l'AC Milan (RedBird) en 2023-24, mais sans changer le fait qu'ils partagent les mêmes actionnaires, donc sans dissiper tous les doutes.

Cet été, la Fifa a exclu de la Coupe du monde des clubs l'équipe mexicaine de Leon, qui a le même actionnaire majoritaire que Pachuca, autre formation engagée dans la compétition.

"Les instances sportives pourraient interdire purement et simplement la multi-

propriété, mais elles sont prises entre deux feux, développe Christophe Lepetit. Les clubs français exsangues après une succession de crises ont besoin d'investisseurs. Interdire la multipropriété cela signifie plus de BlueCo à Strasbourg, plus de City Group à Troyes, plus d'Eagle à Lyon..."

Le chercheur prend en exemple Strasbourg. Associé à Chelsea, le club alsacien, 7e de Ligue 1 la saison passée, "a clairement franchi un cap en pouvant recruter ou se faire prêter des joueurs auxquels il n'avait pas accès, et a retrouvé l'Europe", souligne-t-il.

"Je comprends les réticences vis-à-vis de la multipropriété", assure Jeff Luhnnow, patron de Blue Crow, qui vient d'ajouter Le Havre à son portefeuille après Leganés (Espagne), Cancun (Mexique), Vyskov (République tchèque) et Falcons (EAU).

"Mais l'avantage du modèle est de développer des capacités dans lesquelles les clubs seuls n'auraient pas les ressources d'investir comme la technologie, l'analyse des données, le marketing ou l'expérience clients", développe l'homme d'affaires américain.

"Beaucoup de gens crient haro sur la multipropriété, je fais partie de ceux qui pensent que c'est un phénomène à surveiller de très près mais qui peut avoir des avantages", conclut Christophe Lepetit.

Géographie, climat et choix politiques

## Plusieurs facteurs ont amplifié les inondations au Texas

Climat, situation géographique et manquements politiques: plusieurs facteurs expliquent le lourd bilan des inondations dévastatrices au Texas, dans le sud des États-Unis, qui ont fait plus de 100 morts, dont plusieurs enfants.

L'AFP fait le point sur les éléments clés qui ont mené à cette tragédie.

Cette zone du Texas est surnommée "l'allée des crues soudaines" ("Flash Flood Alley"), explique Hatim Sharif, hydrologue à l'université du Texas à San Antonio. Dans cette région, l'air chaud du Golfe s'engouffre dans l'escarpement de Balcones - une suite de collines et de falaises abruptes qui s'étendent vers le sud-ouest - se refroidit et déverse des torrents de pluie sur les sols.

"L'eau va monter très, très vite, en quelques minutes ou en quelques heures", explique à l'AFP Hatim Sharif, comme vendredi, jour de la fête nationale américaine, lorsque le fleuve Guadalupe est sorti de son lit après des pluies diluviennes dans le centre de l'État.

Selon les relevés météorologiques à environ 3h00 du matin, le niveau du fleuve est monté de 30 centimètres toutes les cinq minutes. À 4h30 du matin, il est monté à plus de six mètres, un niveau

suffisant pour balayer véhicules et bâtiments.

Une alerte avait été pourtant lancée peu après 1h00 du matin, à une heure où beaucoup dorment ou coupent leur téléphone.

Cette zone est un lieu de villégiature réputé pour son climat doux, ses loisirs aquatiques et ses centres de vacances. Mais le scientifique assure qu'au vu des risques croissants, il ne faut pas considérer ces lieux comme sûrs ou indestructibles. Il exhorte également les autorités à utiliser des prévisions hydrologiques, outils permettant de convertir les pluies en niveaux probables des cours d'eau.

Une étude de ClimaMeter a montré que les conditions qui ont précédé les inondations, soit plus de deux fois la moyenne mensuelle des précipitations en une seule journée, ne pouvaient s'expliquer simplement par la nature mais aussi par l'impact humain sur le climat.

En effet, une atmosphère plus chaude retient l'humidité, ce qui favorise l'apparition d'averses plus violentes.

"Le changement climatique nous touche déjà, donc nous devons nous adapter" a assuré Mireia Ginesta, une scientifique à l'université d'Oxford, co-



autrice de l'étude financée par l'Union européenne et le CNRS.

"Nous devons réduire nos émissions et nous assurer que les services météorologiques et la recherche sur le changement climatique en général reçoivent le financement nécessaire", a-t-elle ajouté.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, les services météorologiques américains (NWS), comme d'autres agences fédérales, ont été la cible de coupes budgétaires de la part de l'administration. Néanmoins, selon plusieurs experts, les services météo ont parfaite-

ment travaillé dans ces conditions difficiles.

Le véritable problème, selon le scientifique Daniel Swain sur le réseau Bluesky, "n'a pas été une mauvaise prévision météo, mais la mauvaise diffusion de ces prévisions et de l'alerte".

Pendant des années, les autorités du comté de Kerr, où se trouvait la colonie de vacances touchée, ont envisagé d'utiliser des sirènes et des alertes numériques pour prévenir des inondations.

Mais un procès-verbal de 2016 encore en ligne désigne des études de faisabilité

comme "un peu extravagantes", suggérant que les sirènes aideraient majoritairement les touristes, plébiscitant plutôt le bouche-à-oreille informel par radio déjà en place.

Selon une transcription d'une réunion, un élu local, H.A. Buster Baldwin, avait même déclaré: "A l'idée que notre beau comté de Kerr ait ces satanées sirènes qui se déclenchent au milieu de la nuit, je vais devoir me remettre à boire pour supporter ça".

Quelques années plus tard, les autorités ont de nouveau hésité. Mais les habitants, au cours de réunions publiques, se sont farouchement opposés à l'idée de demander des fonds fédéraux liés à l'administration de l'ancien président démocrate Joe Biden, à laquelle ils s'opposaient politiquement.

Après le désastre au Texas, une mère de San Antonio Nicole Wilson, qui a failli envoyer ses filles au camp d'été touché par les inondations, a lancé une pétition demandant au gouverneur de l'État d'approuver la mise en place d'un réseau d'alerte plus moderne.

"Une sirène déclenchée, rien que cinq minutes, aurait pu sauver chacun de ces enfants", a-t-elle déclaré à l'AFP.

## Recettes

### Salade niçoise



#### Ingrédients

#### Vinaigrette

90 ml (6 c. à soupe) d'huile d'olive  
45 ml (3 c. à soupe) de vinaigre de vin rouge  
4 filets d'anchois, hachés

#### Salade

450 g (1 lb) de pommes de terre rattes, pelées et coupées en 4 sur la longueur (voir note)

340 g (3/4 lb) de haricots verts, parés et coupés en trois tronçons

#### 4 oeufs

125 ml (1/2 tasse) d'eau froide  
30 ml (2 c. à soupe) de vinaigre de vin rouge  
1/2 oignon rouge, tranché finement  
1 petite laitue Boston, effeuillée  
1 poivron rouge, épépiné et émincé finement

1 poivron vert, épépiné et émincé finement  
1 concombre anglais, émincé finement  
450 g (1 lb) de tomates cocktail, coupées en 8 morceaux chacune

2 boîtes de 170 g (6 oz) de thon blanc dans l'eau, égoutté  
70 g (1/2 tasse) d'olives noires avec ou sans noyaux

#### Préparation

#### Vinaigrette

Dans un bol, mélanger tous les ingrédients. Saler et poivrer. Réserver.

#### Salade

Dans une casserole, placer les pommes de terre. Couvrir d'eau froide. Saler. Porter à ébullition et laisser mijoter 12 minutes ou jusqu'à ce qu'elles soient tout juste tendres. Égoutter et laisser refroidir sur une grande assiette. Entre-temps dans une casserole d'eau bouillante salée, cuire les haricots verts 2 minutes. À l'aide d'une écumoire, retirer les haricots et les plonger dans un bain d'eau glacée. Placer un panier vapeur sur la casserole. Déposer les oeufs dans le panier. Couvrir et cuire 9 minutes. Plonger les oeufs dans l'eau avec les haricots pour arrêter la cuisson. Égoutter. Écaler les oeufs. Réserver les haricots et les oeufs.

Dans un petit bol, mélanger l'eau, le vinaigre et les oignons. Laisser macérer 2 minutes. Égoutter.

Dans des bols ou des assiettes creuses, répartir la laitue, les poivrons, le concombre, les tomates, les pommes de terre, les haricots verts et les oignons. Garnir des oeufs coupés en deux, du thon et des olives. Arroser de la vinaigrette.

## Les régimes gras et l'obésité affectent le fonctionnement des astrocytes

Les régimes gras et l'obésité affectent la structure et le fonctionnement des astrocytes, ces cellules du cerveau en forme d'étoile localisées dans le striatum, une région cérébrale impliquée notamment dans la perception du plaisir généré par la consommation des aliments, selon les résultats d'une étude scientifique publiée lundi.

Décrits par des chercheurs du Centre français de la recherche scientifique (CNRS) et de l'Université Paris Cité, les résultats de l'étude révèlent que "la manipulation de ces astrocytes in vivo chez la souris permet d'influencer son métabolisme, mais aussi de corriger certaines altérations cognitives associées à l'obésité (capacité à réapprendre une tâche par exemple)", indique un communiqué du CNRS.

Ces découvertes, souligne la même source, ren-

forcent la reconnaissance du rôle clé des astrocytes dans le fonctionnement du cerveau, pourtant longtemps négligé au profit de celui des neurones.

Elles témoignent pour la première fois de leur capacité à restaurer une fonction cognitive dans le contexte de l'obésité, notent les chercheurs, ajoutant que celles-ci ouvrent aussi la voie à de nouvelles perspectives de recherche pour identifier le rôle exact des astrocytes dans le métabolisme énergétique.

"Une combinaison d'approches ex vivo et in vivo chez le rongeur a permis d'établir ces conclusions, dont des techniques de chimiogénétique, d'imagerie cérébrale, des tests de locomotion, de comportement cognitif et de mesures du métabolisme énergétique de l'organisme", concluent les scientifiques français.

